

UNIS POUR LES FAMILLES

*Rapport
d'activité
2022*

Mot d'accueil

de la présidente de l'  Udaf
Vosges



Chers adhérents, partenaires et amis,

Depuis plus de 70 ans, l'UDAF regroupe des associations et des mouvements aux visages multiples.

À ce jour, 94 associations rassemblent 7 035 familles, elles œuvrent en tissant des liens sociaux si importants de nos jours.

Après 2 ans d'une pandémie morose, l'année 2022 est celle d'une hausse du coût de la vie inédite.

Aujourd'hui la priorité des familles porte sur leur pouvoir d'achat, face à l'inflation sans précédent depuis 30 ans. Elle frappe directement le quotidien des familles. Boucler ses fins de mois, rogner sur son budget, revoir à la baisse ses projets : c'est la préoccupation d'une grande partie des Français et particulièrement de ceux qui ont charge d'enfants. Le soutien au pouvoir d'achat des familles est plus que jamais, une priorité.

Mais d'autres sujets majeurs impactent aussi notre quotidien :

- La réforme des retraites.
- La baisse de la natalité.
- Les aidants.
- Le système de santé.
- L'accompagnement des seniors...

Tous ces thèmes exprimés par les familles font ressentir de multiples besoins : d'emplois compatibles avec la vie de famille, d'aides financières, de services d'accompagnement, de logements décents et abordables et surtout de confiance en l'avenir.

Dans ce contexte tourmenté, redonner confiance aux familles est primordial, l'UNAF demande au gouvernement que la politique familiale soit une priorité.

Je tiens à remercier tous les représentants familiaux bénévoles de l'UDAF qui interviennent auprès des Pouvoirs Publics pour défendre les familles et militer pour améliorer leur quotidien. Ils siègent dans les instances départementales sur les sujets du quotidien des familles : prestations familiales, droit des familles, parentalité, logement, santé, surendettement...

Les associations familiales sont présentes dans de nombreux secteurs d'activité. Au plus proche des familles, elles sont partout sur le territoire, en particulier là où les services publics ne sont pas, ou plus. Les Pouvoirs Publics s'appuient d'ailleurs souvent sur ces structures souples et peu coûteuses pour développer des services. Créées par les familles pour répondre concrètement à des besoins réels, les associations sont souvent à l'origine d'innovations sociales.

Derrière chaque association, il y a toujours des bénévoles : des femmes et des hommes qui s'engagent librement, sans rémunération, en parallèle de leur travail et de leur famille. Dans le mouvement familial, ils agissent à tous les niveaux : ils apportent de l'aide directe par des actions concrètes et diverses, ils défendent les intérêts des familles dans toutes les instances qui les concernent et ils s'investissent dans le fonctionnement démocratique intrinsèque aux structures associatives. Leur engagement permet d'accompagner les familles, de créer des emplois, d'apporter un service d'intérêt général que ne couvre ni le privé, ni le public. Une immense partie de la cohésion sociale en France repose sur leur engagement dévoué et désintéressé.

Je souhaite remercier nos associations pour le sens de leur engagement et encourager de nouvelles personnes à rejoindre le mouvement familial. Je souhaite dire aussi aux familles et aux Pouvoirs Publics que le soutien qui leur est apporté ne pourrait exister sans elles.

Je vous propose de découvrir dans ce rapport d'activité le travail réalisé par notre Directrice, ses collaboratrices et nos bénévoles avec le soutien des membres du Conseil d'Administration.

Amicalement,

Sylvie CONRAUX

Sommaire

5 *Les valeurs de l'UDAF des Vosges*

7 *Gouvernance & organigramme*

10 *Environnement institutionnel*

La médaille de l'Enfance et des Familles

Les commissions obligatoires

Commission Financière

Commission de Contrôle

Les associations adhérentes

26 *Faits marquants 2022*

32 *Les missions de l'UDAF des Vosges*

35 *La mise en œuvre des 4 missions sur l'année 2022*

Plaidoyer

Les représentations

Le Point Info Famille

Le Point Conseil Budget

La ligne « Écoute Parents »

Autres services

Notre journal « Familles Actuelles et Société »

Les locations

71 *Rapport financier*

75 *Rapport moral et d'orientation*

Les valeurs de l'UDAF des Vosges

Les valeurs de l'



L'UDAF des Vosges s'emploie à une complémentarité entre l'action politique et la gestion des services pour les familles.

L'action sociale et familiale des Vosges s'inscrit dans la continuité des valeurs et des actions de l'UNAF.

● *L'écoute et l'anticipation*

Forte de son réseau d'associations, l'UDAF est à l'écoute des besoins et prend position sur l'ensemble des sujets qui concernent les familles.

● *La diversité*

L'UDAF bénéficie d'un réseau associatif riche de diversités et peut ainsi représenter avec force les familles auprès des Pouvoirs Publics et de nombreuses institutions. L'action familiale de l'UDAF des Vosges s'inscrit dans la continuité et au-delà des clivages politiques : elle donne son avis, au même titre que l'UNAF, en toute liberté aux Pouvoirs Publics.

● *L'universalité*

L'UDAF défend toutes les familles quelques soient leurs formes. Au travers de ses actions et de ses services, l'UDAF est présente tout au long de la vie des familles.

● *La solidarité*

L'UDAF soutient les familles et leurs membres, elle promeut la solidarité nationale (protection sociale, prestations familiales, santé, handicap...) et les solidarités familiales ; elle considère que toute politique publique, quel que soit son objet, doit intégrer la nécessité d'une solidarité de la Nation à l'égard des familles et intègre cette valeur dans son fonctionnement en inscrivant le bénévolat comme support central et indispensable de son action militante au service des familles.

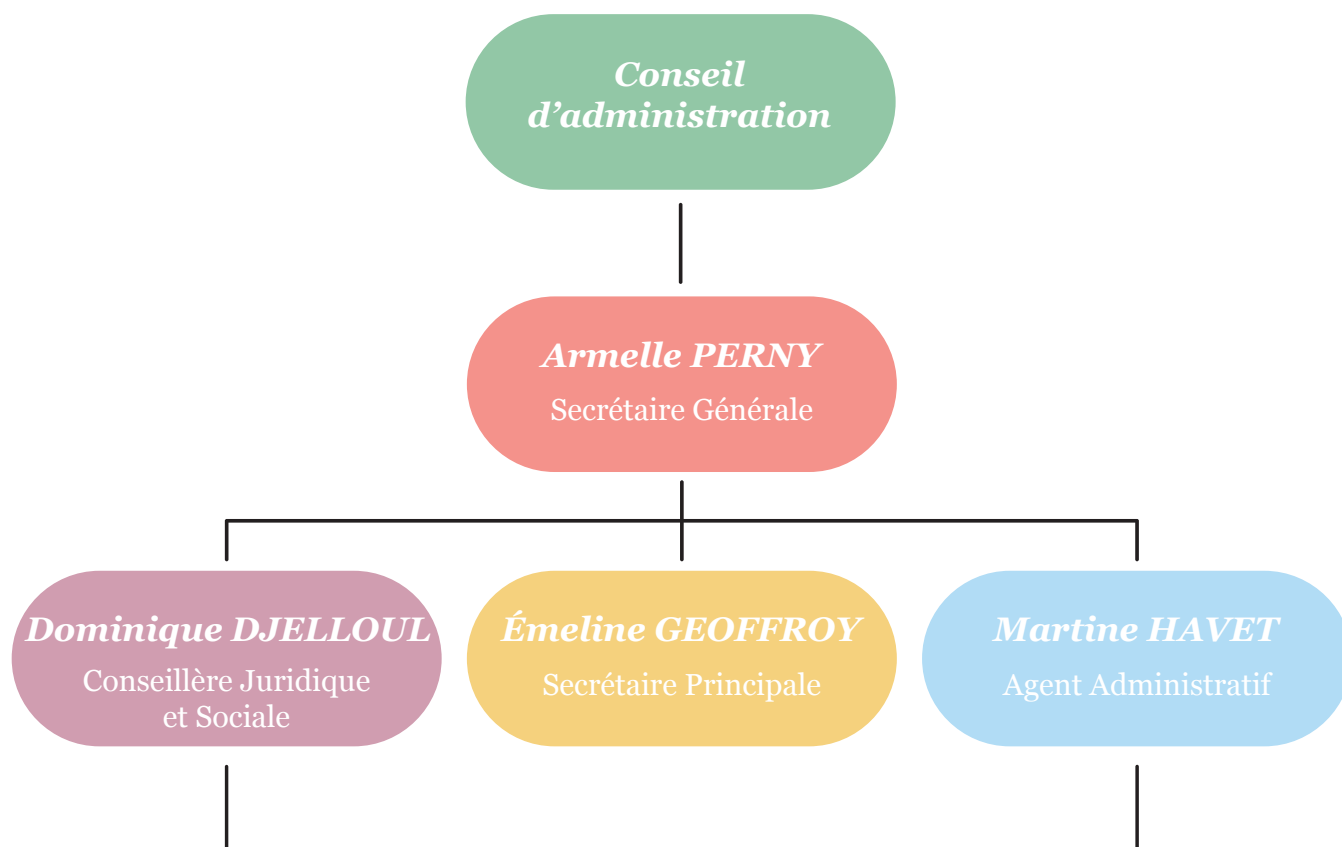
● *La laïcité*

L'UDAF s'inscrit dans le principe de laïcité valeur qui rassemble : égalité de tous devant la loi sans distinction d'origine, de croyance, de conviction.

Gouvernance & organigramme

Gouvernance et organigramme

Organigramme



Au 31 / 12 / 2022, l'équipe de l'UDAF des Vosges était constituée de 3 salariées en C.D.I. à temps complet, et un contrat adulte relais en temps plein : Madame Martine Havet, mise à disposition au Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Vosges (CDAD) au sein du tribunal judiciaire d'Épinal.

Membres du bureau



Présidente :
Mme Sylvie
CONRAUX



**1^{ère} Vice -
Présidente :**
Mme Monique
VAUTHIER



Secrétaire :
Mme Jacqueline
BEDEZ-
STOUVENEL



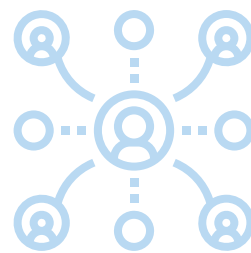
**Secrétaire
Adjointe :**
Mme Evelyne
FOURCAULX-
VILLAUME



Trésorière :
Mme Elisabeth
HACHET



**Trésorier
Adjoint :**
M. Patrick
CONTASSOT



● *Membres Désignés :*

Jacqueline BEDEZ-STOUVENEL
Olivier BOGARD
Oswald CALEGARI
Nadine DI MATTEO
Angelès PERRIN
Marie-Chantal SCHNEIDER
Anne Marie THIROLLE

**CONJOINTS SURVIVANTS
ADAPEI 88
APF FRANCE HANDICAP
MFR ST DIE DES VOSGES
CONJOINTS SURVIVANTS
APF FRANCE HANDICAP
ADMR BULGNEVILLE**

● *Membres Élus :*

Anne CAPRON
Sylvie CONRAUX
Patrick CONTASSOT
Evelyne FOURCAULX-VILLAUME
Elisabeth HACHET
Martine HATTON
Cosima JEANDIDIER
Sabine MANGEOL
Monique VAUTHIER

**APEDYS
AF VITTEL
AF DOGNEVILLE
ADMR MONTHUREUX
AF JEUXEY
AF SAINT AME
AF URIMENIL
AF HADOL
AF URIMENIL**



Environnement institutionnel

L'institutionnel

Le bureau

Constitué de 6 membres élus bénévoles, il est convoqué au moins 2 fois par an à l'initiative du président. Il se réunit pour aborder des sujets en amont du Conseil d'administration.

Sujets traités: Actualité politique, fonctionnement des services, retours de réunions, commissions, projets en cours, rencontres partenaires, validation communication externe (Lettre électronique, site internet...).

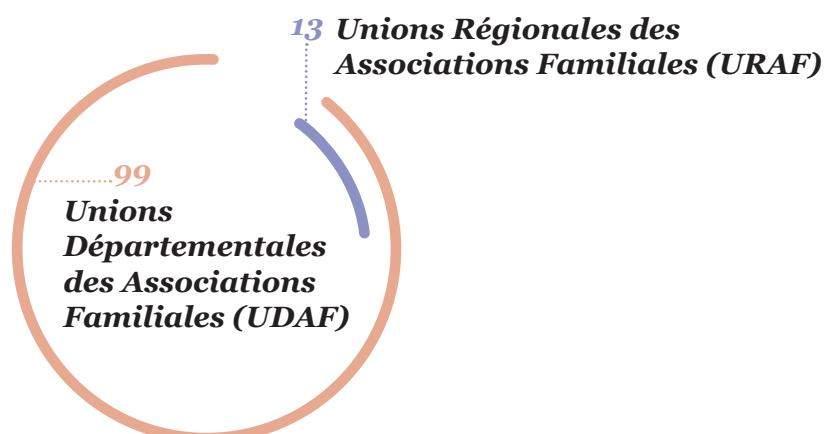
Le pôle institution en 2022 :

6 conseils d'administration
3 commissions de contrôle
2 commissions financières
3 réunions de bureau
1 **Assemblée générale**

Le conseil d'administration

Constitué de 14 membres issus des associations adhérentes, élus pour la moitié par l'assemblée générale et l'autre moitié désignés par les fédérations départementales, associations familiales ou sections. Les administrateurs sont élus pour 4 ans, le conseil d'administration est renouvelable par moitié tous les deux ans. Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre afin de valider les grandes orientations et de fixer le cap de celles à venir pour le fonctionnement de l'UDAF.

Sujets traités: Arrêté des comptes, validation des événements et des projets, actualité des représentations...



La médaille de l'Enfance et des Familles

Nous asurons le secrétariat de la Médaille de l'Enfance et des Familles. Par décret n°2022-203 en date du 17 février 2022, les critères d'attribution de la médaille de la famille ont été élargis au profit de la **médaille de l'Enfance et des Familles** afin de tenir compte des différentes formes de parentalité et du rôle des bénévoles et professionnels intervenant auprès des familles et assurant l'accueil du jeune enfant et la protection de l'enfance. Ainsi le nom et le graphisme de cette médaille ont été renouvelés.

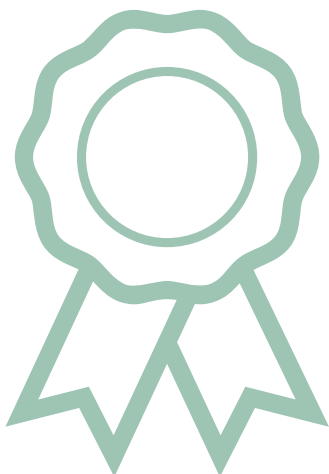
La médaille de l'Enfance et des Familles est une distinction honorifique décernée afin de rendre hommage à leurs mérites, et de leur témoigner la reconnaissance de la Nation :

- Aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement au moins quatre enfants français.
- Aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement un ou des enfants dans un contexte familial, social ou économique particulièrement difficile.

Peuvent obtenir cette distinction le ou les parents ou autres titulaires de l'autorité parentale dont l'aîné a atteint l'âge de seize ans, qui, dans l'exercice de leur autorité parentale, ont manifesté une attention et un effort constants pour assumer leur rôle dans les meilleures conditions morales et matérielles possibles.

Cette distinction peut également être attribuée :

- Aux personnes qui, au décès de leurs parents, élèvent ou ont élevé seuls pendant au moins deux ans un ou plusieurs de leurs frères et sœurs.
- Aux personnes élevant ou ayant élevé seuls pendant au moins deux ans un ou plusieurs enfants de leur famille devenus orphelins.
- Aux veuves et veufs de guerre ou d'acte de terrorisme qui élèvent ou ont élevé seuls un ou des enfants du fait du décès de leur conjoint.
- Aux personnes qui dédient ou qui ont dédié leur vie professionnelle ou leur action bénévole à l'accompagnement, à la protection et à la défense de l'enfance et des familles, notamment dans les domaines de l'accueil des jeunes enfants, de la protection de l'enfance, du soutien à la parentalité, de la prévention et de la lutte contre la pauvreté des enfants et des familles et de la protection maternelle et infantile.
- Aux personnes ayant rendu des services exceptionnels pour l'accompagnement et le soutien des familles ou pour l'accompagnement et la protection des enfants et de leurs droits.



En 2022, 17 dossiers ont été déposés, ils ont tous reçu un avis favorable.

15 dossiers sur les 17 déposés, étaient avisés et motivés par les Maires des communes concernées et nous les remercions.

Toutes les précisions des conditions d'obtention sont détaillées sur notre site internet, ainsi que le téléchargement des dossiers de demandes : www.udaf88.org

2022 à L'Élysée :

Adrien TAQUET, secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles, a remis le 16 mars 2022 au Palais de l'Élysée les premières médailles de l'Enfance et des Familles, en présence du Président de la République et de son épouse Madame Brigitte MACRON, ainsi que de la présidente de l'Union nationale des associations familiales Madame Marie-Andrée BLANC.

Vingt-quatre familles se sont vues remettre cette médaille le 16 mars 2022, dont Madame Sabrina VERRIER, veuve de guerre, mère de famille Vosgienne de 3 enfants dont le mari Nicolas, militaire et décédé au Liban en 2009, les enfants étaient alors âgés de 6, 3 et 2 ans.

Suite à la demande de l'UNAF, l'UDAF des Vosges, a mis tout en œuvre, avec les services de la Préfecture pour que le dossier soit renvoyé dans des délais très courts à l'Élysée.

Madame Sylvie CONRAUX, Présidente de l'UDAF a accompagné, Madame Sabrina VERRIER et ses enfants dans les salons de l'Élysée où a eu lieu cette émouvante cérémonie.



Bilan des activités institutionnelles

Les Commissions

● La Commission Financière :

Mission : Elle fixe elle-même son programme de travail pour l'année. Elle rend compte de ses travaux devant les instances de l'Association (Bureau, Conseil d'administration). La Commission Financière rend avis sur la sincérité des comptes de l'Association (au travers des documents comptables, compte de résultat, bilan et annexes au bilan, budget prévisionnel) ainsi que la qualité de gestion.

Sujets abordés : Données comptables et financières et perspectives.

Les membres de la Commission Financière se sont réunis deux fois en 2022, le 28 février et le 28 novembre 2022 en présence de Monsieur Pascal MICHELS, du cabinet comptable CFGS.

● La Commission de Contrôle :

Mission : Vérification des procédures de fonctionnement de l'UDAF, des procédures d'adhésion des associations familiales, mise en place d'outils de contrôle.

Sujets abordés : Validation des listes d'adhérents des associations, préparation des élections en Assemblée Générale, contrôle des associations adhérentes et suivi des associations candidates.

Les membres de la Commission de Contrôle se sont réunis à trois reprises en 2022, le 25 février, le 09 mai et le 18 octobre 2022.

Les missions de la Commission de Contrôle consistent à :

1. Traiter et vérifier les listes annuelles d'adhérents transmises par les associations familiales et les sections adhérentes.
2. Contrôler la validité des candidatures individuelles, des désignations et des procédures de vote.
3. Instruire les demandes d'agrément.

Le rapport de la Commission de Contrôle 2022 :



10 Contrôles effectués sur site

1 Contrôle effectué par téléphone

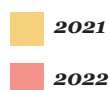
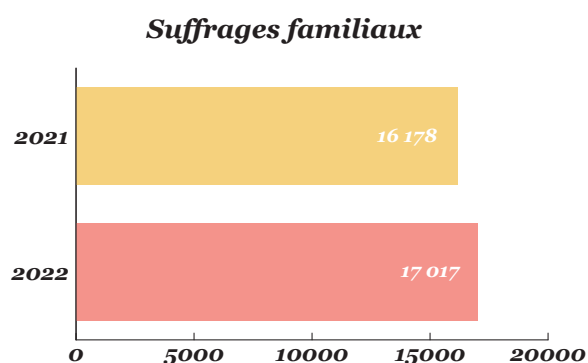
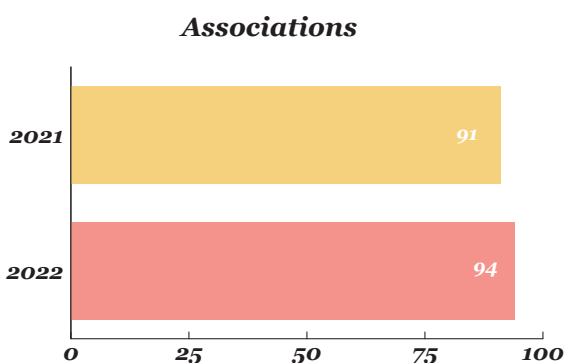
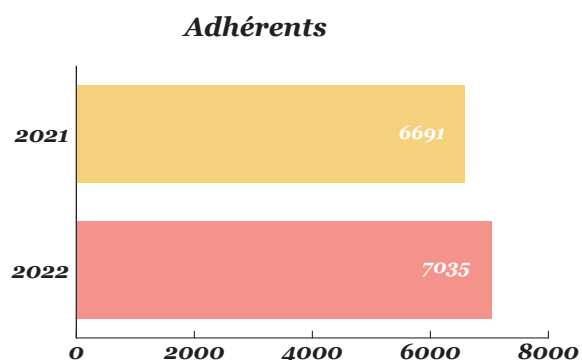


3 Contrôles à l'UDAF, listes papier

11 Associations Familiales contrôlées

3 Mouvements à recrutement spécifique

Évolution entre 2021 et 2022



En 2022 :
+ 444 adhérents
+ 839 suffrages familiaux

Pour les Associations Familiales non fédérées :

Pour les Associations Familiales non fédérées :

Elles gagnent **163** adhérents, les fait passer de **3714** adhérents à **3877**.

Si certaines associations ont repris leurs activités comme l'AF d'Épinal avec les bourses, d'autres associations ont perdu des adhérents toujours des suites de la crise sanitaire et de l'arrêt de plusieurs activités.

Les Associations Familiales non fédérées représentent **55,11 %** des effectifs totaux de l'UDAF.

Pour les Mouvements à recrutement général :

L'Union Départementale des Confédérations Syndicales des Familles n'est plus une Union puisqu'elle n'est composée que d'une seule association. L'Association Syndicale des Familles de Gérardmer ne compte plus que **4** adhérents et **8** suffrages.

La Fédération Départementale des Associations Familles Rurales passe de **9** à **10** Associations Familiales Rurales, (l'AFR d'Houécourt non comptabilisée en 2021), le nombre d'adhérents passant de **370** à **487** soit **117** adhérents en plus (+ **31.62 %**).

Les Mouvements à recrutement général représentent **6,95 %** des effectifs totaux de l'UDAF.

Pour les Mouvements à recrutement spécifique :

Ils augmentent de **166** adhérents de **2499** adhérents à **2665** adhérents.

On constate une augmentation significative de :

- L'ADAPEI 88 avec **15** adhérents supplémentaires.
- L'ADMR de Cornimont avec **3** adhérents supplémentaires.
- La MFR de Ramonchamp avec **119** adhérents supplémentaires.

On constate une diminution significative de :

- L'Association Départementale des Conjointes Survivants avec - **77** adhérents.
- L'ADMR de Liffol le Grand avec - **28** adhérents.
- La MFR de Guignécourt avec - **66** adhérents.

Les Mouvements à recrutement spécifique représentent **37,87 %** des effectifs totaux de l'UDAF.

Les constats :

Il est constaté qu'il y a toujours des difficultés pour obtenir la validation des mises à jour de la liste des adhérents en temps et en heure de quelques Associations.

De ce fait, les visites sur site ont été à plusieurs reprises repoussées.

La totalité travaillait à ses mises à jour par informatique (fichier-texte ou Adhélis).

Les membres de la Commission de Contrôle de l'UDAF des Vosges, se sont rendus sur site avec la personne responsable de la liste des adhérents ou directement avec le ou la Président(e) de l'Association.

Cette année, elles étaient accompagnées par Emeline GEOFFROY, Secrétaire Principale.

Emeline GEOFFROY s'est proposée de participer activement au développement associatif et a émis l'idée d'accompagner les membres de la Commission de Contrôle dans les associations pour :

- Être en soutien des missions.
- Répondre aux questionnements de fonctionnement des associations.
- Proposer les services de l'UDAF aux associations.

La crise sanitaire a fragilisé le tissu associatif et plusieurs associations ont perdu contact avec leurs bénévoles et constatent une diminution de leur nombre d'adhérents.

De nombreuses personnes qui donnaient gratuitement de leur temps pour une cause ou pour les autres ont cessé de le faire.

Pour certaines Associations, la crise sanitaire n'a pas aidé à reprendre toutes les activités.

La baisse des adhérents est surtout due aux activités, sorties et manifestations arrêtées ou annulées en 2021, comme par exemple, les bourses de Printemps et d'Automne et qui ont du mal à reprendre en 2022. Certains centres de loisirs gérés par les Associations ont été repris par les Mairies et les Communautés de Communes et occasionne par conséquent, une baisse d'adhérents.

Plusieurs Associations ont renouvelé la gratuité ou le demi-tarif des cartes d'adhérents.

Les listes sont bien tenues dans l'ensemble. Les personnes responsables des listes sur le logiciel Adhélis utilisent aisément le logiciel et n'ont pas de besoin de formation mais plus des besoins d'explications sur certaines manipulations.

Les associations ainsi que les membres de la Commission de Contrôle ont apprécié la présence d'Emeline GEOFFROY, Secrétaire à l'UDAF.

Le rapport complet de la Commission de Contrôle est disponible sur simple demande écrite.

En adhérant à l'UDAF, les associations et leurs membres participent à la représentation officielle des familles auprès des Pouvoirs Publics.

Nos associations adhérentes

L'UDAF est composée d'Associations familiales et de mouvements. Les familles n'adhèrent pas individuellement à l'UDAF : elles adhèrent à une Association Familiale ou un mouvement membre de l'UDAF.

L'UDAF peut agréer, en qualité d'Association Familiale, une association ayant pour objet essentiel la défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux des familles.

Chaque année, les Associations et les mouvements transmettent à l'UDAF la mise à jour de la liste de leurs adhérents. La commission de contrôle se réunit ensuite pour valider les listes et examiner les évolutions.

**32 associations
familiales non fédérées**

3877 adhérents

9562 suffrages

L'association ADAVIE a fait une
demande d'agrément (fin 2022)



2 Mouvements à but général



Fédération Familles Rurales : 10 associations, 489 adhérents et 1380 suffrages.



**Union Départementale des Confédérations Syndicales
des Familles :** 1 association, 4 adhérents et 8 suffrages.

10 Mouvements à but spécifique



Fédération ADMR : 37 associations, 382 adhérents et 623 suffrages.



Association Départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins : 516 adhérents et 534 suffrages.



Enfance et Familles d'Adoption : 21 adhérents et 62 suffrages.



Fédération des Maisons Familles Rurales : 6 associations, 1054 adhérents et 3404 suffrages.



Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés : 280 adhérents et 550 suffrages.



Union Nationale des Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques : 102 adhérents et 235 suffrages.



Association des Paralysés de France : 112 adhérents et 403 suffrages.



Association d'Adultes et de Parents Dys des Vosges : 16 adhérents et 58 suffrages.



Dyspraxiques mais Fantastique des Vosges : 9 adhérents et 25 suffrages.



France Alzheimer, agréée en 2022 : 173 adhérents et 173 suffrages.

● Focus sur une belle initiative de l'Association Familiale de La Bresse

Afin de soutenir les parents dans la préparation de la rentrée scolaire 2022 et surtout limiter l'impact de la hausse des prix sur le pouvoir d'achat des familles, l'Association Familiale de La Bresse a été à l'initiative d'une belle démarche.

L'Association Familiale de La Bresse a conclu un partenariat avec la « Papèterie des Lacs », qui a accordé une réduction de 10% sur les achats des fournitures scolaires sur présentation de la carte adhérent de l'association.

Une belle initiative qui ne laisse pas l'UDAF des Vosges indifférente.



● *Focus sur les actions de l'*

L'Unafam est une association reconnue d'utilité publique, qui accueille, écoute, soutient, forme, informe et accompagne les familles et l'entourage de personnes souffrant de troubles psychiques. Elle compte un peu plus de 14000 adhérents en France.

Depuis sa création l'Unafam concentre son action au profit des proches de personnes souffrant de troubles psychiques sévères, essentiellement des personnes atteintes de schizophrénie, de troubles bipolaires, de dépressions sévères, de psychoses graves et de troubles obsessionnels compulsifs.

Depuis plus récemment, l'Unafam reçoit les parents d'enfants et d'adolescents ayant des troubles non diagnostiqués.

Au-delà de cet accompagnement, l'Unafam défend les intérêts communs des familles et des malades à travers de nombreux mandats de représentations et en portant ses demandes auprès des instances gouvernementales.

L'Unafam des Vosges, c'est un espace de convivialité pour rencontrer des personnes concernées ou intéressées par les enjeux de la santé publique, un accueil individuel proposant une écoute attentive par des proches aidants, une entraide par des formations, des ateliers et des groupes de parole, un accompagnement avec des informations spécifiques pour orienter dans le domaine de la santé mentale.

L'Unafam des Vosges organise des journées d'informations sur les troubles psychiques, des groupes d'échange et de soutien et de paroles « parents d'ados » (échanger sur les difficultés, et les vécus). Ces temps d'écoute bienveillante et de convivialité ne s'inscrivent pas dans une **visée thérapeutique**, mais peuvent encourager à trouver des solutions ensemble face à certaines interrogations.





● L'UNAF

Est une institution nationale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de toutes les familles vivants sur le territoire français, quelles que soient leurs croyances ou leurs appartenances politiques. Union et non fédération d'associations, elle permet aux familles de s'exprimer, dans toute leur diversité, pour une politique familiale globale, innovante et forte. Elle anime le réseau des **13** Unions Régionales des Associations Familiales (URAF) et des **99** Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF), et les appuie dans leurs missions institutionnelles et de services aux familles.

● L'URAF

Une URAF (Union Régionale des Associations Familiales) est, à l'échelon régional, une structure permettant aux UDAF d'une région de coordonner la représentation officielle des familles auprès des instances régionales publiques et privées, et d'exprimer les intérêts familiaux à l'échelle régionale. Il existe 13 URAF. Reconnues depuis 1986 dans les statuts de l'UNAF, elles regroupent les UDAF de chaque région, et sont constituées sous le régime de la loi de 1901. Les URAF assurent leur mission de représentation des intérêts des familles, notamment auprès des **Conseils Économiques Sociaux et Environnementaux Régionaux (CESER)** qui traitent de sujets d'intérêt général et établissent des rapports sur des thèmes d'intérêt local et régional, Agences Régionales de la Santé (ARS)...



Grand Est

● L'UDAF

Une UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) est une institution chargée, à l'échelon départemental, des mêmes missions que l'UNAF. Il existe **99 UDAF**, une par département. Elles représentent les intérêts des familles par leurs nombreuses **représentations** assurées par **25000** délégués familiaux nationaux et mènent l'action politique départementale en faveur des familles. Les UDAF regroupent aujourd'hui plus de 7000 associations adhérentes en qualité de membres actifs représentant près de 800 000 familles. Ce tissu associatif permet aux Unions de connaître les réalités, les besoins et préoccupations vécus par les familles.

- Elles observent les **besoins** des familles.
- Elles développent et gèrent de nombreux **services aux familles**.
- Juridiquement indépendantes de l'UNAF, les UDAF ont, comme elle, le statut d'association loi 1901, sont reconnues d'utilité publique, et ne regroupent que des personnes morales. Elles fonctionnent de façon analogue à l'UNAF, et ont deux types d'adhérents :
 - + Les membres actifs.
 - + Les associations familiales ayant leur siège social dans le département :
 - Les fédérations départementales d'associations familiales.
 - Les sections départementales ou locales des associations nationales familiales.
 - Les membres associés : les groupements à but familial, qui ne constituent pas des associations familiales au sens juridique du terme, mais exerçant dans le département une activité de services aux familles.



Les rendez-vous URAF/UNAF

URAF:

● 26 janvier en visio

Réunion portant sur la composition de la commission de recrutement et validation de l'offre d'emploi du chargé de mission.

● 25 avril en visio

Réunion de bureau portant le budget prévisionnel de 2022, le recrutement du chargé de mission et la modification des statuts.

● 16 mai en visio

Conseil d'Administration.

● 1^{er} juin

Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire.

● 14 septembre

Conseil d'Administration.

● 22 novembre

Séminaire sur le thème « Être représentant familial ».

UNAF:

7 visioconférences portants sur différents sujets : le développement associatif, la tenue des instances en dématérialisées, le plan de communication, le développement des relations parlementaires, l'observatoire des familles...

● 11 février en visio

Commission de Contrôle Nationale.

● 15 mars en visio

Commission de Contrôle Nationale.

● 26 et 27 mars

Rencontre des Présidents et Directeurs.

● 29 avril en visio

Commission de Contrôle Nationale.

● 25 et 26 juin

Assemblée Générale.

● 23 septembre en visio

Commission de Contrôle Nationale.

● 22 novembre

Journée des Présidents et Directeurs.

Faits marquants 2022

Les faits marquants

2022

France Alzheimer 88 a rejoint notre réseau

Cette année l'UDAF des Vosges a accueilli une nouvelle association, France Alzheimer 88. Cette adhésion nous permet de renforcer le rôle de notre institution auprès des Pouvoirs Publics, en représentant davantage de familles, et en étant toujours plus près des diverses réalités familiales.

France Alzheimer 88 est une association qui réunit les familles touchées par la maladie d'Alzheimer ou des maladies apparentées en vue d'un soutien mutuel. Elle permet ainsi d'aider, par tous les moyens possibles, les familles et les personnes malades à faire face à ces maladies.

L'association est fédérée et participe aux rencontres régionales du réseau France Alzheimer.



L'association ADAVIE a candidaté pour être agréée à l'UDAF

Née de l'union de l'ADAPAH des Vosges et de l'AMF 88, l'association ADAVIE est un acteur associatif du secteur médico-social des Vosges et a pour vocation d'aider et d'accompagner les familles, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées. Cette association a pour missions de faciliter la vie au quotidien, favoriser le maintien à domicile, apporter à chacun l'écoute et le soutien dont il a besoin, accompagner chaque étape de la vie...



Quatre nouveaux administrateurs intègrent le Conseil d'Administration de l'UDAF des Vosges

Marie-Chantal SCHNEIDER, désignée par l'APF pour le collège désigné et Anne CAPRON, Présidente de l'Association APEDYS 88, Patrick CONTASSOT, Trésorier de l'Association Familiale de Dogneville et Cosima JEANDIDIER de l'Association Familiale d'Uriménil pour le collège élu.

Le premier Conseil d'Administration avec les nouveaux membres s'est tenu le 19 septembre et a permis l'élection des membres du bureau.



Assemblée Générale de l'UDAF des Vosges

L'Assemblée Générale de l'UDAF des Vosges s'est déroulée le 17 juin au Centre des Congrès d'Épinal.

Les associations et fédérations membres, personnalités, administrateurs et salariées de l'UDAF ont en grande partie répondu présents. Les élections pour le renouvellement de la moitié sortante du Conseil d'Administration et la formalisation de l'adhésion de France Alzheimer 88 à l'UDAF des Vosges ont été effectuées avec succès.

Séminaire annuel des administrateurs de l'UDAF des Vosges

Cette année, le séminaire des administrateurs s'est déroulé sur le thème « Être représentant familial ». Il est important pour l'UDAF des Vosges que ses administrateurs missionnés pour représenter les familles soient formés à cette mission (attribuée par la loi depuis 1945) qui est spécifique par son caractère institutionnel, sa vocation universelle et son approche transversale. Ce séminaire a été animé par l'UNAFOR, organisme de formation de l'UNAF.

Médaille de l'Enfance et des Familles

Le 16 mars, Sylvie CONRAUX, Présidente de l'UDAF des Vosges a accompagné Madame Sabrina VERRIER et ses enfants au Palais de l'Élysée où Adrien TAQUET, Secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles a remis les premières médailles de l'Enfance et des Familles, en présence du Président de la République et de son épouse Madame Brigitte MACRON, ainsi que de la présidente de l'Union Nationale des Associations Familiales Madame Marie-Andrée BLANC.



Portes ouvertes du Conseil Départemental d'Accès aux Droits (CDAD)

L'UDAF a participé à l'animation de la journée nationale de l'accès au droit organisée par le Tribunal judiciaire d'Épinal le 24 mai. Dominique DJELLOUL, notre juriste a co-animé avec une autre association de défense des consommateurs, « ADC Lorraine », une conférence sur les achats sur Internet. Sylvie CONRAUX, Présidente et Elisabeth HACHET, Administratrice ont également tenu un stand UDAF.

Cette journée a été dédiée à internet et plus précisément aux dangers qui y sont liés (escroquerie, cyberharcèlement, détention d'images pédopornographiques...).



Les «Associations en fête»

L'UDAF des Vosges a tenu un stand lors de la journée des Associations organisée par la Ville d'ÉPINAL au mois de septembre.

7^e édition de la rencontre des associations sanitaires, sociales, solidaires et citoyennes

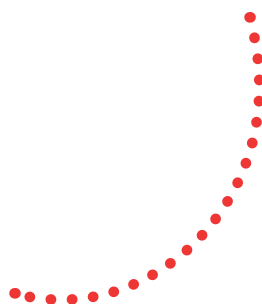
L'UDAF des Vosges a participé à cette rencontre au Centre des Congrès d'Épinal qui était axée sur le thème « Quel monde associatif aujourd'hui ? Comment s'y adapter ? ». François MARIN, de l'association France Bénévolat est venu évoquer l'engagement et les motivations des bénévoles.

8^e édition des semaines de la parentalité

Le 8 octobre, la Secrétaire Générale de l'UDAF des Vosges a co-animé la journée d'ouverture des semaines de la parentalité avec la responsable du pôle parentalité de la Caisse d'Allocations Familiales.

Cette journée s'est déroulée sous le thème : Familles d'aujourd'hui, quelle place pour chacun ? Famille recomposée - Monoparentalité - Place du père, du beau-père, de la belle-mère - Evolutions sociétales...

Deux conférences ont été animées lors de cette journée : « Regards croisés sur les parentalités » par Dominique ROLIN, consultant, formateur à l'École des Parents et des Éducateurs de Moselle et « La place des pères dans les familles contemporaines » par Sébastien DUPONT, docteur en psychologie, thérapeute familial et conjugal, chargé d'enseignement à la Faculté de Psychologie de l'Université de Strasbourg.



Plaidoyer auprès des candidats aux élections législatives

L'UDAF des Vosges a participé à des échanges / débats avec les candidats aux élections législatives de 2022. Ces temps d'échanges ont été impulsés par la Ligue de l'Enseignement des Vosges qui a constitué un collectif d'associations Vosgiennes. Différentes thématiques ont été abordées : formation, emploi, vie sociale et familiale, engagement et reconnaissance du bénévolat, co-construction des politiques publiques avec les associations...

L'intervention de l'UDAF portait sur la politique familiale. En effet, les familles ont besoin de soutien pour assumer leurs responsabilités : besoin de temps, d'aides financières, de services, d'accompagnement, d'emplois compatibles avec la vie de famille, de logement décent... et de confiance en l'avenir. La politique familiale mérite d'être inscrite parmi les priorités du prochain quinquennat et dotée d'un financement garanti par la dynamique des ressources de la branche Famille. L'UDAF a interrogé les candidats quant à leur position sur la priorité d'une politique familiale à renforcer et d'un ministère dédié aux familles ?



Conseil National de la Refondation sur le thème de la santé – CNR Santé

En tant que force vive du territoire, l'UDAF a été sollicitée pour participer à une réunion de co-construction territoriale animée par l'ARS en lien étroit avec la préfecture, les élus et en association avec le réseau Assurance - Maladie.



Les missions de l'UDAF des Vosges

Les missions de l'



L'UDAF a la capacité juridique des associations reconnues comme établissements d'utilité publique, elle est également : « association de consommateurs » depuis 1973, « union d'associations » pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique depuis 2006, « association agréée au titre de l'engagement de service civique » depuis 2010, « association éducative complémentaire de l'enseignement public » depuis 2012, « association agréée au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire » depuis 2015, formation des représentants d'usagers du système de santé : ARS (Agence Régionale de Santé) depuis 2017.

L'article L.211-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles confère à notre UDAF les quatre missions suivantes :



Ces missions sont financées par la part 1 du Fonds Spécial comme définit par l'article L211-10 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

1

Donner un avis aux Pouvoirs Publics

sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.

Pour réaliser cette mission, l'UDAF des Vosges interpelle régulièrement les élus locaux en leur communiquant ses recommandations et ses positions. L'UDAF siège dans la plupart des instances où les questions familiales sont traitées et où les politiques familiales sont définies. Par ailleurs, les médias locaux aussi l'interrogent sur les difficultés vécues par les familles. Enfin, par le biais de ses publications (Journal Familles Actuelles et Société, site Internet UDAF 88, page Facebook...), l'UDAF des Vosges communique régulièrement auprès d'un large public.

2

Représenter officiellement l'ensemble des familles

auprès des Pouvoirs Publics, notamment désigner ou proposer des représentants dans différentes instances du département.

À ce jour, 70 représentants bénévoles et désignés par l'UDAF des Vosges comme porte-paroles des familles exercent leur mandat auprès des principales instances départementales (CCAS, CAF, MSA, bailleurs sociaux, Observatoire de la Protection de l'Enfance, CPAM, Hôpitaux, etc.).

3

Gérer tout service d'intérêt familial

dont les Pouvoirs Publics estimeront devoir lui confier la charge.

4

Animer et soutenir les associations

L'UDAF des Vosges anime et soutient ses 94 associations familiales adhérentes. Partout dans le département, ce maillage associatif permet aux familles de trouver des réponses à leurs besoins (parentalité, formation, santé, consommation...) et de s'engager pour les partager avec d'autres familles. Dans notre département, ce sont plus de 7 000 familles qui adhèrent et bénéficient des services des associations familiales.

La mise en œuvre des 4 missions sur l'année 2022

Mission 1 :

Donner un avis aux Pouvoirs Publics

● Plaidoyer

Dans le cadre des élections législatives 2022, l'UDAF des Vosges a participé à des échanges / débats avec les candidats, cette action, « RENCONTRE AVEC LES CANDIDATS AUX LÉGISLATIVES 2022 » a été initiée par la ligue de l'enseignement.

L'objectif principal était d'interpeller les candidats sur la nécessité d'une politique ambitieuse de la vie associative pour la vie sociale, familiale, la jeunesse, notre environnement dans le cadre du prochain quinquennat présidentiel. Il s'agissait de questionner les candidats sur leurs engagements et leur vision sur ces thèmes.

L'intervention de l'UDAF portait sur la politique familiale. En effet, les familles ont besoin de soutien pour assumer leurs responsabilités : besoin de temps, d'aides financières, de services, d'accompagnement, d'emplois compatibles avec la vie de famille, de logement décent... et de confiance en l'avenir. La politique familiale mérite d'être inscrite parmi les priorités du prochain quinquennat et dotée d'un financement garanti par la dynamique des ressources de la branche Famille. L'UDAF a interrogé les candidats quant à leur position sur la priorité d'une politique familiale à renforcer et d'un ministère dédié aux familles.

Les réponses apportées par les 4 candidats interviewés sur la question de la politique familiale posée par l'UDAF ont été :

- « Oui à une politique familiale pour tout remettre à plat ».
- « La famille est la cellule fondamentale de la société. La politique familiale ne doit pas dépendre uniquement de la C.A.F ».
- « Les adhérents des associations familiales qui ne participent pas aux AG ignorent le mal fait à leurs structures représentantes. La politique familiale est très large ! Il faut travailler sur les projets de loi pour les aidants ».
- « La politique familiale a été détricotée. La famille est un élément capital pour gérer l'avenir. Il faut remettre en cause l'universalité des droits de la famille, remettre à jour le quotient familial, réindexer les allocations. ».



Mission 2 :

Représenter officiellement l'ensemble des familles

La représentation des familles

L'UNAF et les UDAF ont été créées en 1945 avec pour mission principale de promouvoir, représenter et défendre les familles et leurs intérêts.

Toute instance traitant d'une thématique en lien avec les familles fait état dans sa composition, par décret ou arrêté préfectoral, de la présence attendue d'un représentant des familles. L'UDAF des Vosges est alors sollicitée par différentes institutions pour siéger au sein de ces instances, délibératives ou consultatives. Pour y répondre, l'UDAF propose la désignation de représentants familiaux. Un représentant familial est un bénévole, adhérent d'une association familiale adhérente à l'UDAF. Notre rôle est d'apporter un avis objectif, neutre et apolitique pour tout ce qui a trait aux intérêts matériels et moraux des familles Vosgiennes. Pour 2022, ce réseau représente **70** personnes.

Nombre d'entre elles nous ont connus grâce à leur famille ou leurs amis, eux-mêmes engagés dans une association familiale adhérente à l'UDAF. En 2022 nous avons pu recruter 3 nouveaux représentants bénévoles. Pour autant, nous restons dans une recherche constante de mobilisation de nouveaux bénévoles pour assurer le renouvellement et la continuité de l'engagement de ceux qui s'impliquent depuis de nombreuses années. Accueillir de nouvelles personnes au sein de notre réseau est pour le mouvement familial un enrichissement certain.

En tant qu'acteurs de proximité auprès des familles, les représentants familiaux ont connaissance de leurs difficultés et sont force de proposition et d'évolution auprès des acteurs de terrain (partenaires, collectivités, syndicats, associations, etc.). Ils permettent de faire évoluer les politiques familiales, sociales locales, les dispositifs existants, de faire connaître le positionnement de l'UDAF, de l'UNAF et de l'ensemble du mouvement familial.



Les représentants familiaux de l'UDAF des Vosges représentent les familles et défendent les intérêts moraux et matériels dans plus de 60 instances du département.

Afin d'accompagner nos bénévoles dans leur mission de représentation, l'UDAF leur propose des temps réguliers d'information et de formation, tout au long de l'année :

- *Formations dispensées par l'UNAF (UNAFOR).*
- *Publications régulières de guides et lettres d'information dédiées (La lettre CAF, Bloc notes santé, la Lettre Assurance-maladie...).*



ZOOM SUR...

Les missions du représentant familial

La mission principale, en qualité de représentant, est de faire valoir le point de vue des familles dans l'instance où il siège lors de l'élaboration des décisions qui concernent les familles.

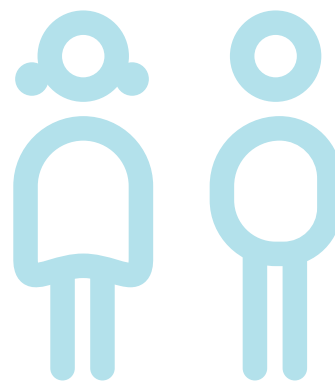
Le rôle du représentant est de porter une parole qui va influencer sur la vie des familles. Parce que les propos et les prises de position engagent l'institution familiale qui mandate le représentant, il est nécessaire qu'il soit formé.

Ce qui distingue un représentant familial, c'est d'avoir une approche globale dans l'analyse de la situation des familles, de leurs attentes et de leurs difficultés. Les représentants sont à la fois témoin et contributeur. La crédibilité du représentant s'appuie sur :

- Le positionnement institutionnel.
- L'éthique.
- La déontologie.

● *Nouvelles représentation en 2022*

1. Constitution du Comité Départemental des Services aux Familles (Préfecture - Conseil Départemental - CAF).
2. Conseil Départemental de l'Inclusion Financière (Banque de France).
3. Réinstallation de l'Observatoire de la protection de l'enfance (Conseil Départemental).



*En 2022, c'est 70 bénévoles impliqués
Dans 111 représentations soit 345 réunions*

Grands Équilibres Économiques et Sociaux/Vie Quotidienne

16 instances
12 bénévoles
50 réunions

Psychologie, Sociologie et Droit de la Famille / Éducation, Formation, Petite-Enfance et Loisirs

13 instances
12 bénévoles
45 réunions

Habitat – Cadre de Vie/Environnement – Développement Durable

16 instances
15 bénévoles
60 réunions

Centres Communaux d'Action Sociale/Collectivités Territoriales

36 instances
37 bénévoles
98 réunions

Santé

30 instances
28 bénévoles
92 réunions

Grands équilibres économiques et sociaux Vie Quotidienne

Ce pôle concerne des domaines en lien avec :

- Les politiques familiales et sociales locales.
- La gestion du budget des familles et la consommation.
- L'accès et le développement des services de proximité.
- La mobilité.

16 représentations.

50 réunions.

Caisse d'Allocations Familiales :

Conseil d'Administration.

Commission de recours à l'amiable.

Commission d'action sociale.

Mutualité Sociale Agricole Lorraine – MSA

Nouvelle désignation de Monsieur Dominique SAUTRE pour représenter l'UDAF au sein de cette instance.

Commission départementale de surendettement des particuliers et des familles

La Commission s'est réunie 12 fois en séances ordinaires (examens de dossiers). Cette commission a pour rôle d'examiner la recevabilité de dossiers de surendettement.

Conseil départemental de l'inclusion financière – Banque de France.

Comité d'usagers de la Préfecture.

Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public – SDAASP.

Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie – Collège des représentants des personnes âgées.

Commission Consultative des Services Publics Locaux (Épinal et CAE ainsi que SAINT - DIÉ) – CCSPL.

Commission Départementale d'Aménagement Commercial - Siège organisation de consommateurs – CDAC.

Commission de dépannage sur voie express.

Commission locale d'Épinal des taxis.

Commission locale des transports publics particuliers de personnes.

Commission Départementale de Sécurité Routière – SPERPC.

Pour les représentations CAF il est nécessaire d'être formé et disponible pour remplir ce rôle important puisqu'il s'agit de :

- Défendre et porter la parole de toutes les familles, y compris de celles qui ne l'ont pas.
- Prendre des décisions aux conséquences directes et concrètes pour les familles (attribution d'aides individuelles, choix dans les projets de création de structures, soutien financier à des projets et des associations).
- Participer à la vie démocratique dans notre département, sans pour autant être dans un parti politique, en agissant en tant que « corps intermédiaire » au même titre que les syndicats et le patronat.
- Contribuer à la gouvernance des instances en défendant des valeurs d'universalité et de solidarité.

Se former sur une mission technique et gratifiante intellectuellement (connaissance des prestations familiales et sociales, fonctionnement d'une CAF, suivi des réformes...).



ZOOM SUR...

La représentation de l'UDAF à la CAF

La composition du Conseil d'Administration de la CAF a été renouvelée, l'UDAF a désigné 8 administrateurs (dont 4 suppléants) pour y siéger et assurer sa représentation. L'installation du nouveau CA s'est déroulée au début de l'année.

- Le Conseil d'Administration : 6 réunions.
- La Commission d'Action Sociale : 6 réunions.
- La Commission de Recours Amiable : 12 réunions.

Psychologie, sociologie et droit de la famille Éducation, formation, petite-enfance et loisirs

Ce pôle aborde des thématiques complémentaires et transversales, en lien avec la famille, l'éducation et la parentalité, telles que :

- Les droits des familles.
- Les droits et la protection des enfants.
- Le soutien à la parentalité et l'éducation.
- La formation des jeunes.
- Le périscolaire, l'extrascolaire et les loisirs,.
- Les discriminations et l'accès aux droits.

13 représentations.

45 réunions.

Conseil Départemental d'Accès aux Droits - CDAD.

Commission d'agrément des candidats à l'adoption.

Comité Départemental des Services aux Familles.

Comité départemental de soutien à la parentalité des Vosges.

Comité de pilotage des semaines de la parentalité.

Conseil des familles des Pupilles de l'État.

Maison de l'Enfance et de la Famille.

Observatoire de la protection de l'enfance (Conseil Départemental).

Service Départemental Jeunesse, Engagement et Sports (SDJES) - Service civique.

Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie - CDCA.

Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance - CDPD.

Conseil Départemental de l'Éducation Nationale - CDEN.

Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement, à la vie Associative et aux Sports - SDJES.

Placé au sein des DSDEN, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports met en œuvre les politiques publiques relatives au développement de la vie associative, aux pratiques sportives et éducatives, à la protection des mineurs et des pratiquants, à la jeunesse, à l'engagement et à l'éducation populaire. Il est l'interlocuteur privilégié des collectivités, des clubs sportifs, des accueils collectifs de mineurs et des associations.

Habitat - Cadre de vie

Environnement - développement durable

Ce pôle aborde les thèmes suivants :

- L'habitat et le logement : les aides, le parc social et privé, l'accès à la propriété, l'amélioration et l'adaptation de l'habitat, le droit au logement opposable, l'accès et le maintien dans le logement, l'environnement.
- Le développement durable : la précarité énergétique, la gestion des déchets, l'écologie, les éco-labels et éco-gestes, les énergies renouvelables, etc.

16 représentations.

60 réunions.

Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées - PDALHPD.

Centre d'Amélioration du Logement - CAL « SOLIDAIRES POUR L'HABITAT - SOLIHA », aux côtés de la Commission Départementale de Médiation - loi DALO « Droit Au Logement Opposable ».

Commission spécialisée de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locales - CCAPEX.

Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements - CALEOL.

Comité départemental de suivi des comités interministériels aux ruralités.

Comité ressources en eau (anciennement comité sécheresse).

Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la nappe des grès du trias inférieur.

Commission de suivi du Plan d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés - PEDMA.

Commission Départementale d'Orientation Agricole - CDOA.



ÉPINAL HABITAT - Conseil d'administration - Commission d'Attribution des Logements et Conseil.

VOSGELIS - Conseil d'administration.

Association Vosgienne d'Information et d'Aide au Logement - AVIAL.

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Vosges - CAUE.

Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques - CODERST.

Comité de pilotage de l'organisme indépendant des producteurs de boues et d'effluents urbains des Vosges.

Comité de pilotage (Vosges et Région) de recyclage agricole des déchets.

SICOVAD.

Santé

Ce pôle concerne les thématiques suivantes :

- Les droits et la prise en charge des usagers dans le système de santé français.
- L'hôpital : représentation des usagers, place des aidants familiaux.
- L'organisation des soins et de la santé publique.

30 représentations.

92 réunions.

Conseil de la caisse Primaire d'Assurance Maladie des Vosges CPAM.

Conseil National de la Refondation - CNR SANTE (ARS Grand Est, Préfecture des Vosges et Assurance Maladie).

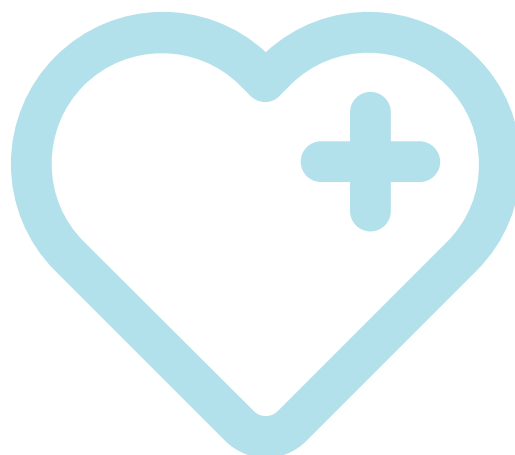
Association de Défense de la MATernité de Remiremont – ADEMAT.

Contrats Locaux de Santé – CLS.

Contrats Locaux de Santé Mentale – CLSM.

Les Commissions Des Usagers

Une Commission Des Usagers (CDU) est installée dans chaque établissement de santé public et privé pour veiller au respect des droits des usagers, faciliter leurs démarches et contribuer par ses avis et propositions à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge des personnes malades et de leurs proches.



ZOOM SUR...

Le CNR SANTÉ

Dans le cadre du lancement du Conseil National de la Refondation le 8 septembre 2022, par le Président de la République, la santé a été identifiée comme l'une des thématiques prioritaires.

Le volet santé du CNR s'est décliné sur le territoire du Grand Est dès le 8 novembre jusqu'en décembre 2022, avec notamment l'organisation de dialogues territoriaux de l'ensemble des parties prenantes du système de santé pour contribuer à la refondation du système de santé, sur la base de propositions concrètes.

Ces propositions concrètes constitueront un apport de poids à la réflexion collective pour la révision du Projet Régional de Santé (PRS), prévue en 2023.

Les représentations des usagers dans la santé

21 représentants familiaux désignés par l'UDAF remplissent leurs missions au sein des structures médicales Vosgiennes :

Centre Hospitalier de Bruyères.

Centre Hospitalier de Gérardmer.

Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien (CHOV).

Centre Hospitalier de Remiremont.

Centre Hospitalier de Vittel / Neufchâteau.

Centre Hospitalier du Val du Madon (Mirecourt).

Centre Hospitalier Émile Durkheim - Épinal.

Centre Hospitalier intercommunal des 5 vallées (Moyenmoutier).

Clinique de la Ligne Bleue d'Épinal.

Conseil d'Administration de l'Institut Médico Éducatif de Mirecourt (Beaujoly).

Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (Ehpad) de Darney.

Hôpital local de Châtel-sur-Moselle.

Hôpital local de Fraize.

Hôpital local de Lamarche.

Hôpital local « Jacques Mellez » – Raon-l'Étape.

Hôpital du Val du Madon - Madon.

Hôpital rural de Senones.

Institut médico éducatif de Châtel-sur-Moselle.

Korian pays des Images – Épinal (Hospitalisation À Domicile).

Korian de la Plaine – Neufchâteau.

Maison d'enfants de la Combe - Senones.

ZOOM SUR...

Les représentants des usagers de la santé

Les textes de loi sont clairs sur la place des RU dans la Commission des usagers : titulaires ou suppléants, ils font partie des membres obligatoires de la Commission des usagers, au même titre que les médiateurs et le directeur de l'établissement ou son représentant. Ainsi, les RU ont un mandat officiel, avec le soutien de l'UDAF des Vosges, agréée en santé.

Tout patient, sa famille ou ses amis, peut contacter un RU de l'établissement, pour s'informer et lui faire part d'une situation plus ou moins délicate à résoudre.

Le RU écoute les usagers et fait remonter aux professionnels leurs réclamations, les informe et les oriente pour faciliter leurs démarches : en effet il est là pour aider l'utilisateur à faire... sans faire à sa place.

La représentation familiale au sein des communes

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

36 Représentants familiaux présents dans les CCAS - CIAS.

36 représentations.

+ de 100 réunions.

BROUVELIEURES.
BULGNÉVILLE.
CHÂTEL-SUR-MOSELLE.
CLEURIE.
DOGNEVILLE.
DOMMARTIN-LES-REMIREMONT.
ÉLOYES.
ENTRE-DEUX-EAUX-REMÉMONT.
FAUCOMPIERRE.
FRESSE-SUR-MOSELLE.
GÉRARDMER.
HADOL.
HENNEZEL.
JEUXEY.
LA BRESSE.
LIFFOL-LE-GRAND.
LONGCHAMP.
MIRECOURT.

NEUFCHÂTEAU.
PLAINFAING.
RAMBERVILLERS.
RAON-L'ÉTAPE.
REMIREMONT.
SAINT-AMÉ.
SAINT-ÉTIENNE-LES-REMIREMONT.
SAINT-LÉONARD.
SAINT-AURICE-SUR-MOSELLE.
SAINT-NABORD.
SAINT-MARGUERITE.
SAULCY-SUR-MEURTHE.
SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE.
TAINTRUX.
THAON-LES-VOSGES.
THIÉFOSSE.
VENTRON.
VITTEL.

ZOOM SUR...

Les délégués familiaux en CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale ou Centre Intercommunal d'Action Sociale sont les outils principaux des municipalités dans la mise en œuvre des solidarités et de l'aide sociale au profit des habitants de la commune. Ils ont pour rôle de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant de handicap et de gérer différentes structures destinées aux enfants. Au sein de leur Conseil d'Administration, le délégué familial agit aux côtés des autres acteurs locaux pour améliorer la vie des familles sur le territoire. Personne de référence pour toutes les questions familiales, il apporte un point de vue « familial » sur les sujets débattus.

Mission 3 :

Gérer tout service d'intérêt familial

Le Point Info Famille

Orienter chacun dans le vaste champs des services aux familles



Le service « Point Info Famille » a enregistré cette année **891** demandes.

Les Points Info Famille sont des lieux d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation sur tous les domaines de la vie familiale (santé, travail, logement, médiation familiale, prestations légales et sociales, démarches administratives ou associatives).

Ils proposent également des actions collectives (conférences, ateliers, animations, etc.) dans des domaines de la vie familiale.

Gratuits et anonymes, les Points Info Famille sont accessibles à toutes personnes qui désirent avoir un renseignement, obtenir une information, chercher une solution, accéder à un service, mieux connaître les professionnels et associations qui les entourent.

Depuis plusieurs années, ce service est animé par notre juriste, Dominique DJELLOUL, qui a su déployer une qualité de services aux familles au niveau de l'accueil, du conseil, de l'orientation, du diagnostic et de l'accompagnement tout en ayant développé un réseau partenarial solide dans divers domaines (surendettement, logement, santé, mobilité, emploi, consommation).

Les activités de ce service :

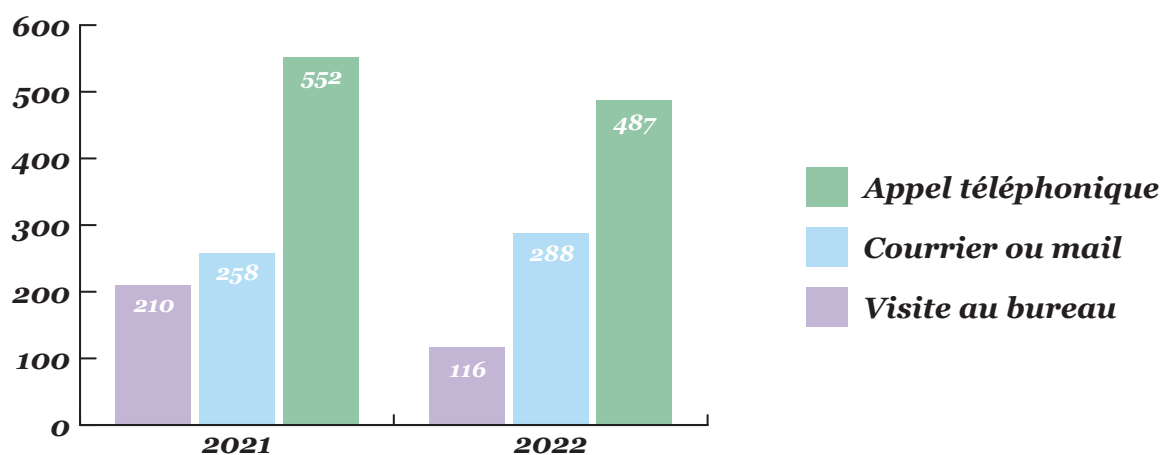
- Renseigner, informer, orienter, aider les personnes en difficultés, entreprendre une conciliation en cas de litige.
- Faire de la prévention par le biais de l'information.

Dominique DJELLOUL rédige des articles sur divers thèmes (les informations juridiques, la consommation...) dans notre journal « Familles Actuelles et Société ».

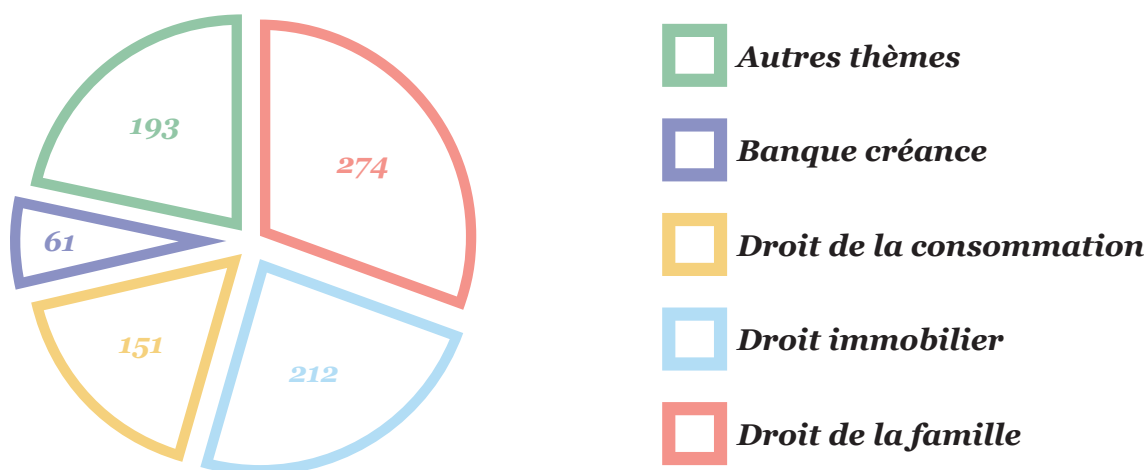
Le réseau des UDAF compte **24** Points Info Famille en France.



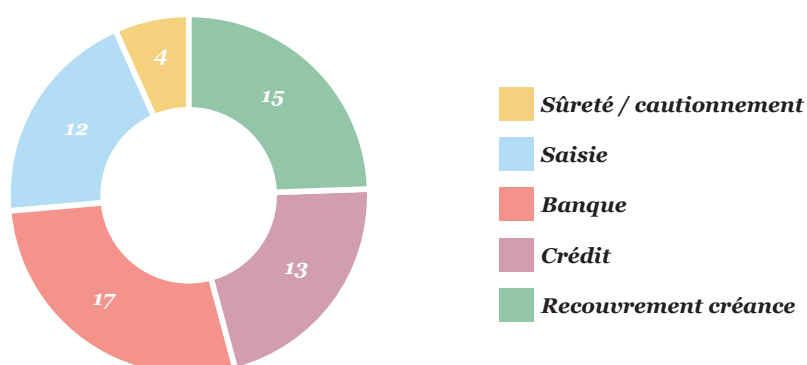
Répartition des demandes de renseignements



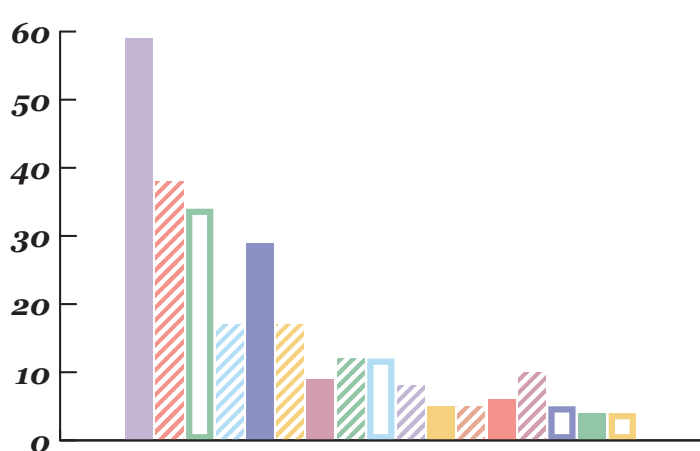
Répartition des demandes par thèmes



Demandes en Banque-Créance : 61

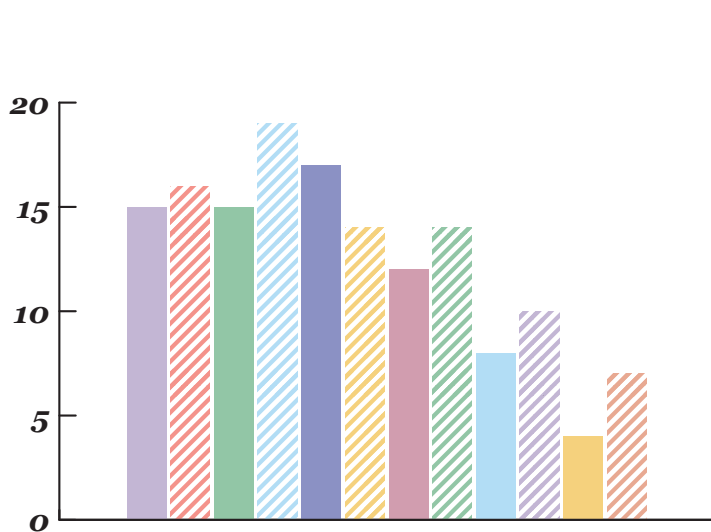


Demandes en droit de la Famille : 274



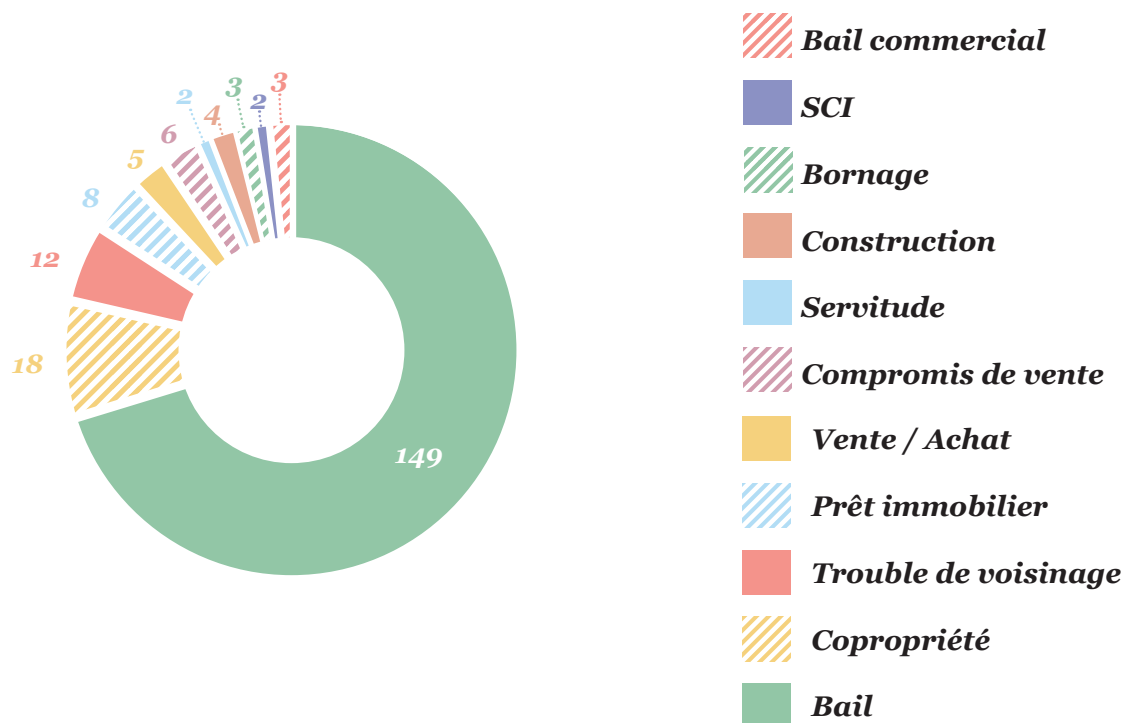
- Action en contestation de paternité - 4
- Adoption - 4
- Pacs - 5
- Violences conjugales - 10
- Regroupement familial - 6
- Séparation de corps - 5
- Régime matrimonial - 5
- Émancipation - 8
- Reconnaissance enfant - 12
- Obligation Alimentaire - 12
- Acquisition Nationalité / Visa - 9
- Autorité parentale / Délégation AP - 17
- Tutelle / Curatelle - 29
- Succession - 17
- Pension alimentaire / compensatoire - 34
- Séparation - 38
- Divorce - 59

Demandes en droit de la Consommation : 151

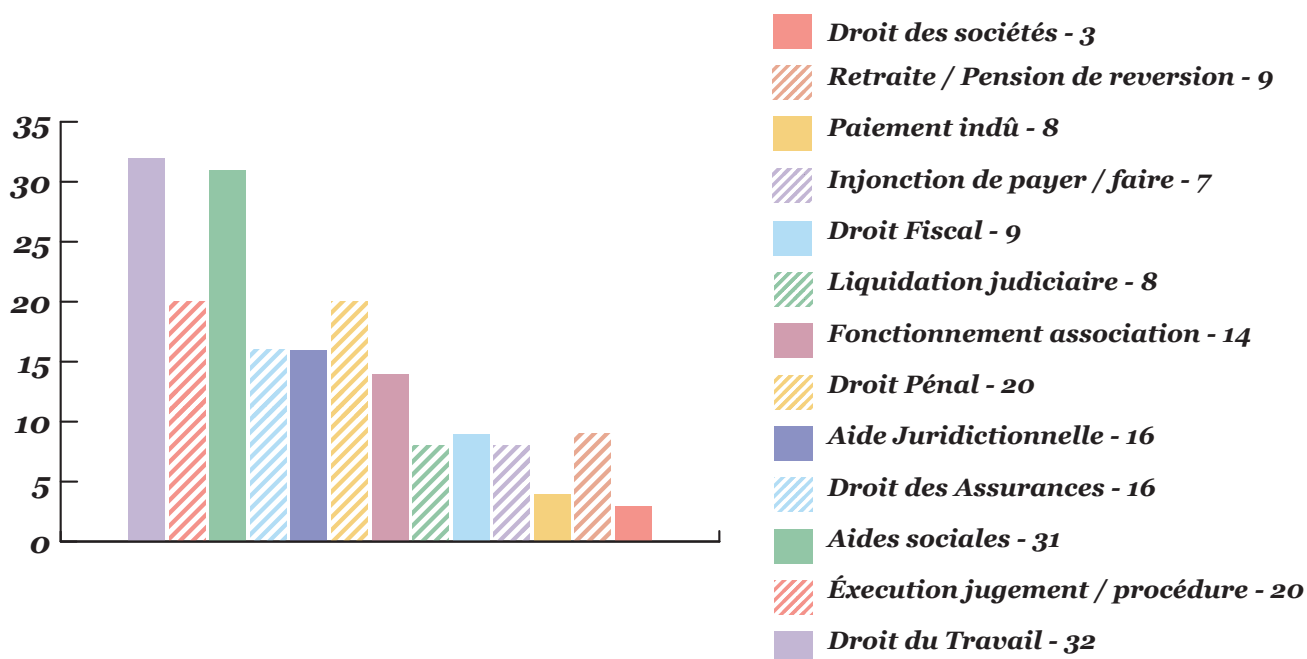


- Exécution contrat - 7
- Automobile - 4
- Facture / Devis - 10
- Travaux / Réparations - 8
- Énergies (Électricité, eau, gaz) - 14
- Arrhes/ acompte - 12
- Vente à distance / Achat @ - 14
- Démarchage à domicile - 17
- Livraison - 19
- Garantie - 15
- Téléphonie / Internet - 16
- Annulation achat / contrat - 15

Demandes en droit Immobilier : 212



Demandes dans d'autres thèmes : 193



Mesure de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, les Points Conseil Budget (PCB) accompagnent les personnes rencontrant des difficultés budgétaires, afin de prévenir le malendettement et le surendettement.

L'UDAF avait obtenu un premier label Point Conseil Budget fin 2020, en 2021, elle a obtenu un autre label.

L'UDAF accompagne gratuitement et en toute confidentialité toute personne qui la sollicite pour des questions relatives à la gestion budgétaire et financière.

Pour cela, nous pouvons :

- **Aider à la constitution d'un dossier de surendettement.**
- **Accompagner la mise en place d'un plan de surendettement.**
- **Apporter une aide à la gestion du budget.**

Contact :

Tél. : 03 29 35 16 16

Mail : pcb@udaf88.unaf.fr

Sur notre site internet : www.udaf88.org via le formulaire de contact.



En quelques chiffres

161 *Entretiens*



59 % *de femmes*

41 % *sont des personnes
avec enfants à charge*

41 % *d'hommes*



1403 € *Revenu moyen des ménages*

34752 € *est le montant moyen des
dettes lors d'un dépôt d'un
dossier de surendettement*

La ligne Écoute Parents

Forte d'une expérience de près de 50 ans sur la ligne d'écoute téléphonique mosellane « Inter Service Parents », l'École des parents et des éducateurs a été sollicitée par l'UDAF des Vosges afin de déployer cette offre de service sur son territoire. Ainsi, le service est mutualisé avec la ligne Écoute Parents 54 depuis mai 2019.

Ce service d'écoute et de soutien à distance pour les parents est de type généraliste, rendu à un large public par une accessibilité optimale.

Les permanences sont ainsi assurées par une équipe spécialisée et permanente de l'EPE de Moselle, composée de psychologues cliniciens, d'une psychologue-sexologue, et d'une psychothérapeute.

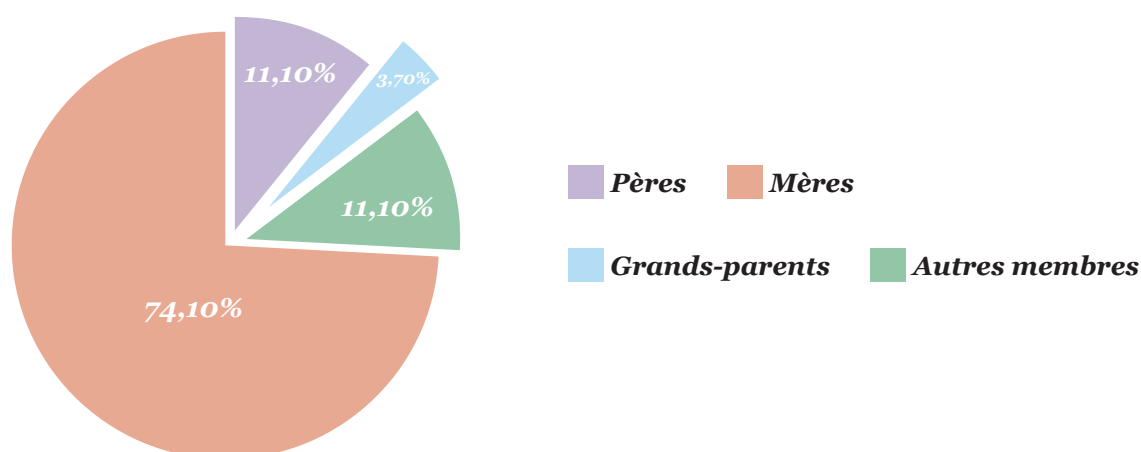
Finalité : Informer et soutenir les usagers dans leurs préoccupations concernant le domaine familial et relationnel.

Nombre et durée des appels :

119 appels ont été traités en 2022 (contre 134 en 2021 et 102 en 2020)

La majorité des appels ont une durée comprise entre 10 et 30 minutes, temps souvent nécessaire pour exposer la situation singulière que traverse la personne écoutée, exprimer ses affects et émotions, voire amorcer des pistes de réflexion concernant la problématique abordée.

Profil des appelants



Cette année encore, les mères représentent la majorité des personnes se saisissant du dispositif. Nous interprétons ce point sous le spectre d'une gestion du quotidien parental voire d'une charge mentale portée davantage par les mères de famille, malgré les évolutions sociétales constatées actuellement.

Situation familiale de l'appelant :

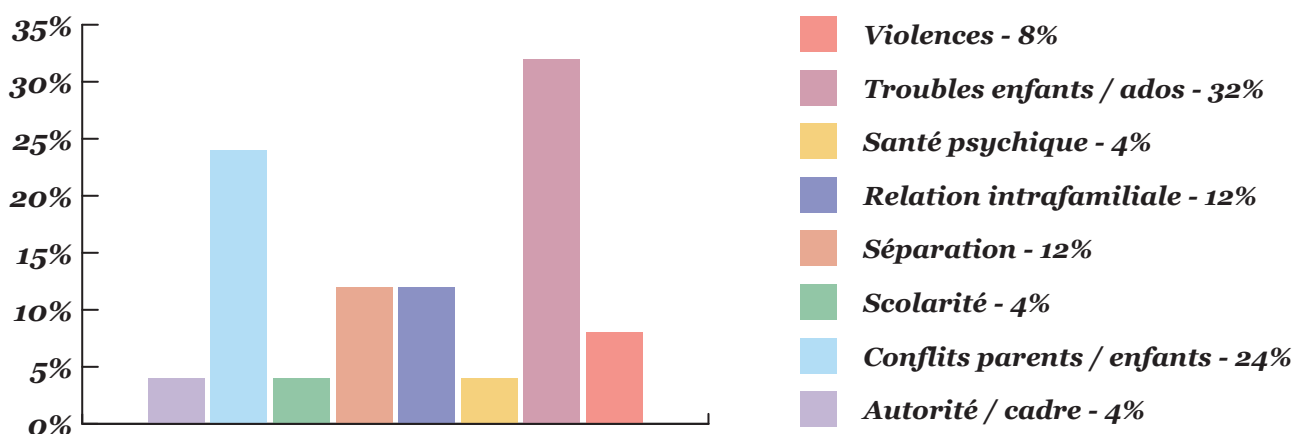
Les parents séparés ou divorcés représentent la majorité des appelants (**44,5 %**) en comparaison aux autres configurations familiales. Les années précédentes, les personnes en couple étaient davantage représentées (**54 %** des appelants). Nous relevons cette année plus de thématiques en lien avec les impacts de la séparation ou le divorce sur les enfants, les questions relatives à l'annonce, etc.

Situation professionnelle de l'appelant :

70 % des appelants sont en activité professionnelle contre **54 %** en 2021.

Cette catégorie socio-professionnelle est nettement représentative des personnes ayant besoin d'une écoute et d'un soutien. Nous pourrions formuler l'hypothèse que les personnes sans activité professionnelle représentant **25 %**, se trouvant déjà dans un processus de parcours de suivi (recherche d'emploi, soutien financier et familial, ou autre) font appel à d'autres dispositifs pour gérer une situation d'urgence.

Répartition des thèmes abordés



Les thématiques abordées lors des appels téléphoniques en 2022, mettent en exergue de façon majoritaire les problématiques liées à la santé mentale des enfants et des adolescents et les troubles qui peuvent y être associés.

Nous relevons également les difficultés relationnelles au sein de la relation entre parent et enfant ou adolescent et les conflits quotidiens qui en découlent.

Viennent ensuite les questions liées au cadre de la séparation, des relations intrafamiliales au sens large ou encore les situations de violences, qu'elles soient agies ou subies par l'écouté.

Les conventions d'objectifs

UNAF-UDAF

Dans le cadre de la réforme du Fonds Spécial de 2005, le principe des conventions d'objectifs entre l'UNAF et les UDAF a été mis en place (depuis le 1^{er} janvier 2007).

Par leur statut juridique, l'UNAF et les UDAF sont des partenaires privilégiés de l'État sur les questions familiales, notamment pour la gestion de services confiée par les Pouvoirs Publics.

Le financement de certaines de ces missions résulte de négociations entre l'État et l'UNAF pour fixer les champs d'actions prioritaires sur lesquels les Pouvoirs Publics souhaitent un engagement du réseau.

Depuis 2007, l'attribution d'une partie de ces fonds est soumise à la signature de conventions d'objectifs avec l'État. La rédaction de la cinquième mouture a démarré en 2020 avec une consultation des UDAF par l'Union nationale afin d'identifier les réalisations pertinentes, les nouveaux besoins et les projets pouvant continuer hors du cadre des conventions d'objectifs.

2021 a été marquée par la renégociation de la nouvelle convention avec l'État, en lien avec les politiques publiques mises en œuvre (politique des 1000 premiers jours, stratégie de lutte contre la pauvreté...).

Une fois la convention nationale adoptée, chacune des 100 UDAF décline ces priorités localement à travers ses propres conventions d'objectifs.

En fixant un cadre, ces conventions jouent aussi le rôle d'incubateur d'expérimentations, d'innovations sociales sur les territoires. Par le passé, ce fut le cas avec le soutien aux tuteurs familiaux, l'habitat inclusif ou les Points Conseil Budget, dont les UDAF sont désormais le premier opérateur.

Les actions définies dans le cadre de cette nouvelle convention pluriannuelle 2022 / 2026 UNAF / UDAF sont les suivantes :

Action 1 : Numérique « conseil, accompagnement et parentalité ».

Action 2 : Accompagner la structuration et le développement de lieux de soutien à la parentalité.

Action 3 : Accompagner le développement d'actions de répit parental.

Action 4 : Proposer une offre d'ateliers de soutien à la parentalité et permettre leur déploiement par les UDAF.

Action 5 : Développer des ateliers de parole et de soutien pour les enfants de parents séparés.

Action 6 : Partager la lecture.

Action 7 : Habitat inclusif : Habitat Accompagné, Partagé et Inséré dans la vie locale.

Action 8 : Accompagner et soutenir les aidants familiaux.

Action 9 : Accompagnement budgétaire.

La convention d'objectifs pluriannuelle 2016-2021 avait permis à l'UDAF des Vosges de financer le service d'une Ligne Écoute Parents qui était assurée par l'École des Parents (EPE 57).

Ce service n'entre plus dans les critères des actions conventionnelles de la nouvelle convention d'objectifs pluriannuelle UNAF/UDAF 2022-2026.

L'UDAF des Vosges a cependant financé ce service sur ses fonds propres durant l'année 2022 et au 31/12/2022, la ligne d'écoute a été interrompue.

Au regard des différentes actions conventionnelles arrêtées dans la nouvelle convention d'objectif 2022 - 2026, l'UDAF des Vosges s'est positionnée sur l'action 1 – Parentalité Numérique.

Un diagnostic ainsi qu'une analyse des actions « parentalité numérique » existantes sur le territoire ont été menés. De cette étude et des échanges avec notre réseau d'associations, a émergé le projet d'une action en partenariat avec l'association APEDYS.

L'action sélectionnée a vocation de former les apprenants, parents et professionnels sur les outils de compensation numérique permettant aux personnes porteuses de troubles Dys l'acquisition des savoirs de base. En effet, il s'avère qu'aucune structure ne propose ce type d'action sur le département, hors l'association APEDYS.

Population cible :

- Personnes porteuses de troubles Dys (enfants, adolescents, apprenants).
- Parents d'enfants et adolescents porteurs de troubles Dys.
- Professionnels et acteurs dans les domaines de la culture, des loisirs, de l'animation, de l'enseignement (ainsi que les accompagnants des élèves en situation de handicap), etc.



Mise en œuvre :

L'UDAF des Vosges a missionné l'association APEDYS pour animer cette action sous forme d'ateliers de formation.

L'association APEDYS adhère à l'UDAF depuis 2020 et a depuis, déployé différentes actions à destination des parents d'enfants porteurs de troubles Dys (ateliers d'échanges, interventions de professionnels, etc.). La mise en place d'ateliers de formation aux outils de compensation pour l'acquisition des savoirs de base des apprenants porteurs de troubles Dys par l'association a été initiée fin 2022. Sollicitée par plusieurs structures, établissements de formation, des IME (Institut médico-éducatif), le réseau Vosgien des SESSAD (Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile), la Communauté d'agglomération d'Épinal (pour ses agents des pôles petite enfance et cohésion sociale, des cafés parents, etc.), les bénévoles de l'association ont été formés par des professionnels par le biais de l'ANAPEDYS (association nationale APEDYS).

Une page dédiée à cette action « Parentalité Numérique » sur le site internet de l'UDAF (<https://www.UDAF88.org/fr/parentalite-numerique>) permet aux personnes intéressées de s'inscrire sur un atelier.

Autres services

Notre journal « Familles Actuelles & Société »

Un réel support de communication

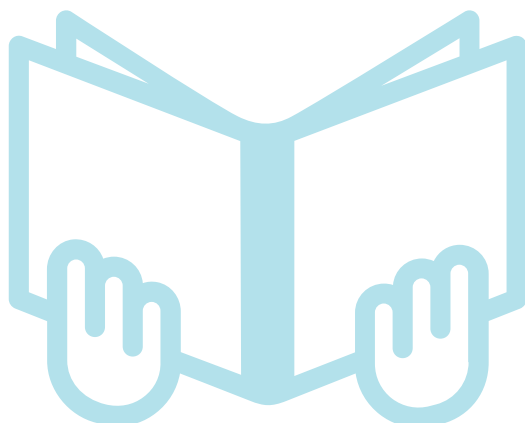


Ce journal est celui des Associations et de leurs adhérents. Destiné aux familles, aux associations, aux partenaires et professionnels, acteurs de la mise en œuvre de la politique familiale, ce journal ne s'adresse pas uniquement aux familles vosgiennes mais à toutes les familles de France.

Le nouveau format, le nouveau graphisme du journal ainsi que son nouveau contenu ont reçu un très bon accueil et des éloges qui ont conforté l'équipe rédactrice d'avoir fait le bon choix pour ces changements.

En 2022, 4 numéros ont été réalisés et expédiés. Le nombre de nos abonnements poursuit sa baisse et fin 2022, nous avons expédié environ 10 000 exemplaires.

Familles
actuelles
& SOCIÉTÉ



● N° 504 :



Une

Concilier vie familiale et vie professionnelle.

Parentalité

Etude UNAF : les attentes des familles sont fortes.
Enfance et numérique : les parents ont besoin d'accompagnement.
L'essentiel du projet de loi relatif à la protection des enfants.
De nouvelles actions pour et avec les familles.
FamilleS en Vêge.
Campagne Présidentielle

Famille et société.

Tout doit aller vite!
La musique agit directement sur notre corps et nos émotions.
Dettes du couple : solidaires jusqu'à quel point ?
Surendettement : enquête typologique 2021.

Information juridique

Nom de famille : choisir pour soi et ses enfants.
Location : des règles simplifiées pour la caution.
Handicap : nouvelles règles pour l'attribution de l'AAH.

Ecologie - Conso

Rien ne se perd, tout se transforme !

Bien-être

Les fruits et les légumes de Mars : vers une détox de Printemps.

Vie associative

Coin lecture et recette

● N° 505 :



Une

À quel âge est-on considéré comme vieux - vieille ? Comment bien vieillir ?

Parentalité

Crise de l'hôpital, lettre au Président.
Le répit pour les aidants.
L'aide à domicile aux familles.
Coparentalité : un guide pour le bien-être des enfants.
Les « 1 000 premiers jours de l'enfant » à prolonger en 2022.

Famille et société

Le bénévolat, solution n°1 pour garder sa place dans la société lorsque l'on est en retraite !
Le nouveau Passeport Bénévole® est arrivé.
Le relooking en famille.
Le détenu et le sociologue, parution d'Hervé MARCHAL.
La journée nationale CDAD.

Information juridique

Votre voisin veut empiéter sur votre parcelle, un bornage s'impose mais qui paie ?
Installation d'annexe dans son jardin.
La protection des animaux fait un bond.
Changer de nom de famille avec une simple déclaration en mairie.
Vente à distance : l'information du consommateur est renforcée.
Immobilier : interdiction d'augmenter le loyer d'un logement énérgivore.

Ecologie - Conso

Rien ne se perd tout se transforme ! Suite...
La pollution numérique, c'est quoi exactement ?

Bien-être

Fabrication d'un hôtel à insectes.
Recette des vitres impeccables.

Vie associative

Coin lecture et recette

● N° 506 :



Une

La conjugalité contemporaine, une nouvelle façon de penser le couple ?

Parentalité

Familles recomposées, des liens à reconstruire.
Le célibat, une expérience de plus en plus répandue.

Famille et société

Beau-parent : une réalité sans statut légal.
Droits et obligations des grands-parents.
Le programme des semaines de la Parentalité des Vosges 2022.
Votre avis nous intéresse.

Information juridique

Le versement des pensions alimentaires désormais simplifié et garanti.
Une assurance emprunteur plus accessible pour les malades.

Ecologie - Conso

Octobre au marché.
Jardiner contre l'anxiété.

Bien-être

Pourquoi aller au marché ?

Vie associative

Coin lecture et recette d'Émeline

● N° 507 :



Une

Les inégalités de santé sont-elles liées aux inégalités économiques et sociales ?

Parentalité

Article famille Mirza.
Les avis des lecteurs.

Famille et société

Location meublée : le bailleur doit entretenir le logement.
Assurance auto : collision avec un animal sauvage, quelle indemnisation ?
Prêt immobilier : vous pouvez changer d'assurance emprunteur.
Commissaire de justice : une nouvelle profession.

Information juridique

Location meublée : le bailleur doit entretenir le logement.
Assurance auto : collision avec un animal sauvage, quelle indemnisation ?
Prêt immobilier : vous pouvez changer d'assurance emprunteur.
Commissaire de justice : une nouvelle profession.

Ecologie - Conso

Bicarbonate de soude : cinq astuces.

Bien-être

Astuce détente avec les plantes du jardin.

Vie associative

Coin lecture et recette

Les locations

La salle de réunion



La salle de conférence



Le bureau



En 2022, nous avons constaté une hausse des demandes de locations des salles et des bureaux.



Début 2022, nous avons accueilli dans les locaux de l'UDAF, l'agence PRO BTP, Institution de retraite et de prévoyance pour les salariés du bâtiment et des travaux publics.

La conseillère PRO BTP loue un bureau 3 jours par semaine sur Épinal, les lundis, jeudis et vendredis.



Depuis le 1^{er} décembre 2022, une Plateforme d'Accompagnement et de Répit 88 (PFR88) portée par l'ADAPEI occupe un bureau à l'UDAF.

Les salles sont mises à disposition gratuitement aux Associations agréées à l'UDAF.

Locations de salles de réunion et bureaux (formation, séminaire, conférence, réunion, CA, AG, entretien).

Les salles sont équipées d'un accès internet Wifi, accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite), sonorisées, avec vidéoprojecteur et équipements sur demande.

Pour connaître les disponibilités et les tarifs des locations, il est préférable de nous contacter par téléphone ou par mail.



Mission 4 :

Soutenir et animer les associations

*Assurer le dynamisme du réseau**Favoriser les échanges et les rencontres*

L'UDAF des Vosges anime son réseau d'associations et apporte soutien dans le suivi de la vie statutaire et associative. Elle met à disposition de ses associations un logiciel gratuit de gestion des adhésions et des salles de formation. Notre juriste, Dominique DJELLOUL répond aux questions juridiques relatives au fonctionnement juridique et statutaire de nos associations. Ajoutons que celles-ci peuvent enrichir leur offre de services auprès de leurs familles adhérentes en leur proposant des services gratuits de l'UDAF :

- Service juridique d'information et d'orientation : le Point Info Famille.
- Accompagnement budgétaire (Prévention du surendettement) grâce au service Point Conseil Budget.
- Soutien à la parentalité (numérique, éducation) grâce aux ateliers APEDYS.

Outre ces services, l'UDAF met à disposition de ses associations adhérentes un espace presse dédié dans son journal Familles Actuelles et Société, ses réseaux via sa page Facebook et son site internet (UDAF88.org) pour communication de leurs informations et actualités.

*Projets et activités avec nos associations**Constitution d'un collectif d'associations qui œuvrent au quotidien auprès des familles*

L'UDAF a organisé un temps de rencontre et d'échanges entre plusieurs associations qui, par leurs activités destinées à répondre aux besoins des familles dans leur vie quotidienne, disposent de services pouvant potentiellement être complémentaires.





pour tous, toute la vie, partout



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES
MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

Constat

Sur le département des Vosges, nombre d'acteurs œuvrent pour suppléer les services publics auprès des familles en développant des services de toute nature : aides et services à domicile, aides et soutiens aux aidants, conseil conjugal et familial, médiation, crèches et micro-crèches, halte-garderies, accueils de loisirs et périscolaires, gardes d'enfant à domicile, relais d'assistantes maternelles, soutien à la parentalité et soutien scolaire, services et soins aux seniors, actes infirmiers, hospitalisation à domicile, accompagnement du handicap, actions de prévention et d'éducation thérapeutique... la liste est vaste. Cependant, les acteurs/opérateurs sur le champ de la famille se croisent sans se connaître vraiment et mènent leurs missions chacun de leur « côté ».

C'est ainsi qu'au mois de septembre, une première rencontre a été programmée dont l'objectif principal était de faire connaissance et de permettre à chacun de présenter ses missions, services et/ou actions et d'échanger sur ses pratiques, ses réseaux, ses difficultés...

À l'issue de cette première rencontre il a été décidé à l'unanimité de poursuivre, c'est ainsi qu'un « collectif » d'associations œuvrant dans le quotidien des familles s'est constitué.

Ce collectif ambitionne de s'enrichir d'autres associations afin de faire grandir le réseau et de déployer une dynamique de coopération plus opérationnelle sur le département.

L'UDAF remercie les bénévoles et salariés qui ont immédiatement répondu présents et qui se sont naturellement investis pour ce beau projet, il s'agit de la Fédération ADMR, l'ADAPEI, l'APF France Handicap, l'Unafam et de l'ADAVIE qui a rejoint ce collectif en fin d'année.



Tiers lieu MFR de Saulxures-sur-Moselotte



Continuité des travaux de réflexion et de maillage sur le tiers lieu, projet initié par la direction de la Maison Familiale Rurale de Saulxures-sur-Moselotte en 2021.

L'UDAF a participé aux réunions de calage et a apporté son soutien au niveau de son réseau. Ce tiers lieu est un lieu d'accueil neutre, relais des organismes ou professionnels du travail social, afin qu'ils puissent :

- Être en proximité des bénéficiaires du territoire, afin de lutter contre l'isolement et les problèmes de mobilité.
- Recevoir en toute confidentialité, des familles, des jeunes et ainsi prévenir au plus tôt les problématiques d'isolement liées aux problématiques éducatives et aux conduites addictives et des conduites à risques.
- Répondre aux besoins des déserts numériques et être en mesure d'accompagner les habitants du territoire dans leur démarches administratives dématérialisées.
- Créer du lien entre les différents acteurs du travail social pour toujours chercher à améliorer l'efficacité de l'action.
- En lien avec les moniteurs de l'établissement, apporter un appui dans la construction des projets professionnels, des projets de vie sur les différents publics accueillis.



Plateforme de répit pour les aidants ADAPEI



Fin de l'année 2021, l'UDAF, en tant que représentant des familles avait été invitée par l'ADAPEI à intégrer le comité de pilotage du projet de création d'une plateforme d'accompagnement et de répit aux aidants des personnes en situation de handicap pour le département. Plusieurs réunions se sont déroulées sur 2022 et la plateforme s'est installée fin décembre dans les locaux de l'UDAF.

NOS COORDINATRICES

Vous répondez du lundi au vendredi de 9h à 17h



Hélène CHOLLEY
06.30.86.37.87



Betty LOZANO RIOS
07.88.09.45.71

5 QUARTIER DE LA MAGDELEINE
88000 EPINAL - à l'UDAF

pfr@adapei88.asso.fr

Formulaire de contact en ligne : www.adapei88.fr

MEMBRE DU RÉSEAU COMMUNAUTÉ 360

NUMÉRO D'APPUI POUR LES PERSONNES
EN SITUATION DE HANDICAP, AIDANT
ET PROFESSIONNEL



0 800 360 360

Service d'appel
gratuits

La PFR, un service financé par l'ARS, porté par l'Adapei88.

Financée par l'ARS et pilotée par l'ADAPEI, elle répond à un cahier des charges issu de la stratégie nationale pour les aidants et a plusieurs missions :

- Écouter, informer, conseiller les proches aidants.
- Repérer les besoins et attentes des proches aidants et du binôme aidant-aidé.
- Mettre en lien les aidants avec des prestations de répit, de soutien et de formation.
- Favoriser le maintien de la vie sociale et relationnelle.

Les deux coordinatrices de la plateforme, Hélène et Betty, joignables par téléphone ont pour mission d'élaborer avec les aidants des solutions adaptées à leurs besoins en faisant appel au réseau partenarial.



PFR88

Plateforme
d'Accompagnement
et de Répit

VOUS ÊTES PROCHE-AIDANT D'UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP ?

Les acteurs du secteur spécialisé et du droit commun
s'associent pour rechercher avec vous une solution



Ecouter, conseiller et aider
Répondre et anticiper les besoins de répit
Faciliter l'accès à l'information
Lutter contre l'isolement - Soutenir et soulager

Étude sociologique

Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles (UDCSF)

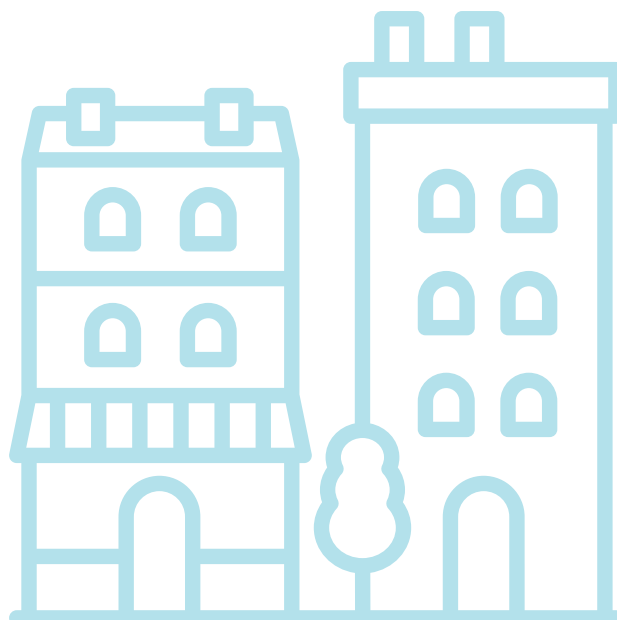


Dans le cadre d'une subvention octroyée par VOSGELIS à l'UDCSF pour sa mission de défense de locataires, l'UDCSF 88 avait sollicité l'UDAF pour élaborer, coordonner et piloter un projet en direction des locataires de VOSGELIS. L'étude a démarré fin 2021 et s'est poursuivie en 2022.

Cette étude sociologique qualitative intitulée « Le rapport au logement des + de 65 ans résidant au sein de logements sociaux dans le département des Vosges », menée par le sociologue Hervé MARCHAL* a pour objectif d'évaluer qualité de vie et solitude vécue, ressentie et/ou subie.



*** Hervé MARCHAL est Professeur des universités en sociologie, responsable du Comité de recherche 01 « Identité, espace et politique » de l'Association Internationale des Sociologues de Langue Française (AISLF) et rédacteur en chef de la revue Retraite & société.**



L'étude, qui sera finalisée début 2023, a déjà permis de faire ressortir quelques dimensions qui semblent centrales :

- Importance de la voiture dans les modes de déplacement autant en milieu urbain (centre d'Épinal) qu'en milieu semi-rural ou rural. La voiture procure un sentiment de liberté, pouvoir « prendre la route », c'est pouvoir prendre encore sa vie en main ; c'est ne pas être pris par la vie, « c'est ne pas la subir ! ». En outre, on est en présence d'une « génération voiture » puisque la plupart ont passé leur permis dans les années 1960 - 1970, périodes où le tout-automobile était de mise.

Enfin, il est clair qu'on est ici en présence de locataires du logement social, retraités modestes qui parfois n'ont plus les moyens d'acheter une voiture quand la leur arrive en fin de parcours : il y a là une résignation à devoir subir une mobilité entravée.

- Sur le plan des sociabilités (et donc de l'éventuelle solitude ou isolement ressentis) la « qualité » des relations apparaît supérieure dans le contexte d'une petite ville qu'en centre-ville d'Épinal. Dans une petite ville de 2 000 habitants, voire moins, on croise de multiples têtes connues au quotidien de sorte qu'un théâtre social familial se dessine et procure un confort relationnel, un sentiment de sécurité.

Cette sociabilité intense se traduit néanmoins par une solidarité prudente puisque chacun veut vivre sa vie (et c'est là que l'attachement à la voiture prend aussi tout son sens).

Mais l'engagement plus ou moins ponctuel, plus ou moins fort, dans des associations ou des groupes est clairement une dimension à prendre en compte dans la petite ville qu'on investit.

- Importance fondamentale de la famille dans le choix d'aller s'installer dans une petite ville, surtout pour des personnes seules divorcées ou veuves.
- La qualité de vie dans une petite ville renvoie à la proximité des chemins pédestres, à celles des petits circuits à faire à pied et lieux de promenades. On retrouve aussi ce besoin de se promener, de se maintenir en forme en centre-ville mais sans voiture, cela peut devenir plus compliqué.
- Toutes les personnes rencontrées veulent clairement protéger leur liberté de vivre comme elles le veulent, c'est-à-dire qu'elles entendent bouger, manger, se reposer, aller faire leurs commissions comme bon leur semble.

En ce sens, ce sont des individus pleinement individualisés qui mettent au centre de leur vie eux-mêmes, leurs désirs, leur rapport au temps, même si le temps consacré aux enfants et petits-enfants est au rendez-vous. Mais le choix de maîtriser son temps, un temps à soi, domine au final.

Cet individualisme qui est aujourd'hui un fait social global permet, ce faisant, de comprendre le rapport à l'engagement bénévole : c'est d'un engagement pragmatique, ajusté à son rapport au temps, à son emploi personnel du temps, qu'on souhaite mettre en place. On ne veut pas être obligé et contraint, on veut s'engager quand on en a envie.

Parallèlement, toutes les personnes rencontrées rythment leur journée de façon très claire, explicitée et précise. Chacun entend gérer son propre temps. Par exemple, pour la TV, chacun « veut voir ce qu'il a envie de voir sans être embêté » (femme, 75 ans).

Mais chacun aussi veut être maître de son temps pour se « forcer » à continuer à sortir, à bouger. C'est là une façon d'avoir une prise sur sa vie pour ne pas être sous l'emprise de la vieillesse.



La parentalité s'est complexifiée dans le cadre des familles recomposées, des familles pluriparentales, des foyers monoparentaux, la parentalité traditionnelle s'est complétée avec la beau-parentalité, la parentalité adoptive, l'homoparentalité, la procréation médicalement assistée qui définit le statut de parent biologique et de parent social, de parentalité partielle (exercice de la fonction limité dans le temps ou sur certains aspects)...

Le terme **parentalité** revêt plusieurs facettes en fonction du champ dans lequel il est utilisé, d'un point de vue socio-éducatif, il englobe les pratiques de soins et d'éducation nécessaires au développement d'un enfant.

Les Réseaux Parentalité sont composés de l'ensemble des acteurs œuvrants dans le domaine de la parentalité sur le département des Vosges : les associations, les institutions, les collectivités, et parfois les parents eux-mêmes. Ces réseaux départementaux se déclinent en réseaux locaux parentalité qui sont des regroupements de partenaires à l'échelle d'un territoire dont les objectifs sont de :

- Favoriser les complémentarités au service des familles.
- Mettre en réseau des actions (conférences, débats, ateliers, groupes de paroles etc.) qui s'adressent aux parents.
- Donner une cohérence et une visibilité à des actions autour de la parentalité sur le département.
- S'adresser à toutes les familles quelles qu'elles soient en respectant les principes de la neutralité politique, philosophique et confessionnelle.

Les Réseaux Parentalité ont pour finalité d'informer les familles sur les structures et événements liés à la parentalité.



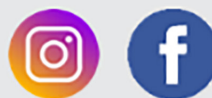
● Réseau Parentalité de Remiremont et ses vallées

Depuis fin 2018, L'UDAF participe aux groupes de travail « communication » du Réseau Parentalité de Remiremont et ses vallées. L'année 2021 a été consacrée à l'élaboration d'un logo, d'une charte graphique et d'un flyer.

L'année 2022 a été consacrée à la création de son site internet, de sa page Facebook, un compte Instagram et de livrets de présentation du réseau à destination des familles, des partenaires et des élus.



Réseau Parentalité
de Remiremont
et ses Vallées



SUIVEZ-NOUS ET ABONNEZ-VOUS SUR NOS
RESEAUX SOCIAUX

● Le Réseau Parentalité FamilleS en Vôge

Le projet de ce réseau est né en juillet 2019 et a pu être réellement constitué puis lancé fin 2021. Dès janvier 2022, les travaux de création des outils de communication et de réflexion sur les moyens pour mobiliser nos familles ont démarré. Un comité de pilotage a été organisé fin novembre 2022.

*Réseau
« FamilleS en
Vôge »*

PREMIER COMITÉ DE
PILOTAGE

29 NOVEMBRE 2022

SALLE DES FÊTES DE
XERTIGNY

Notre communication



Progression de notre page Facebook

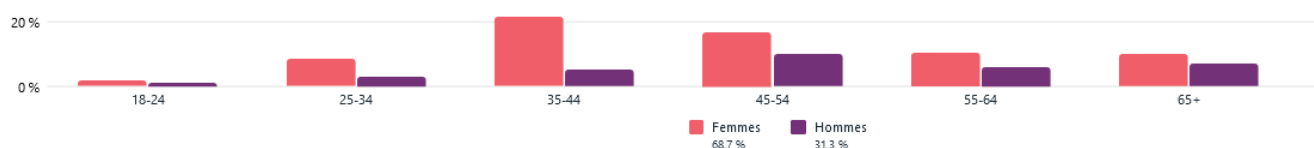
- 3 600 personnes ont affiché les contenus de notre Page sur leur écran.
- 499 interactions relative à nos contenus.

Profil des internautes ayant réagi à nos publications

Followers de la Page Facebook ⓘ

499

Âge et genre ⓘ



Notre site internet

En 2022, notre site a acquis 387 nouveaux utilisateurs.

Les 6 pages ayant obtenu le plus de vues par ordre décroissant :

1. Calendrier des bourses.
2. Annuaire des associations.
3. Qui sommes - nous ?
4. Actualités.
5. Parentalité numérique.
6. Point Info Famille.



Rapport financier

Le rapport financier

L'analyse de l'activité de l'



Association UDAF DES VOSGES

2022

RESSOURCES ASSOCIATIVES

	2022	2021	Évolution
Concours publics et subv. d'exploitation	261 394 €	264 894 €	-1,3%
Cotisations des adhérents	9 427 €	11 478 €	-17,9%
Dons, Mécénats, Legs	0 €	5 €	
Contributions financières	750 €	750 €	0%
Utilisations des fonds dédiés	0 €	23 600 €	
Total des ressources	271 571 €	300 727 €	-9,7%

La baisse des subventions de 3 500 € provient des sommes attribuées par le Ministère au titre du Fonds Spécial.
A ceci s'ajoute une baisse des cotisations encaissées pour 2 051 €

Les reprises sur fonds dédiés de 23 600 € en 2021 correspondaient à des subventions encaissées en 2020 et utilisées en 2021.
Pas de ressources de ce type sur 2022 car toutes les subventions perçues en 2021 avaient été utilisées.

Entretien du 26/05/2023 présenté par P. MICHELIS

Association UDAF DES VOSGES

2022

ACTIVITÉ GLOBALE

	2022	2021	Évolution
Ressources associatives	271 571 €	300 727 €	-9,7%
Ventes de marchandises	612 €	141 €	+334%
Prestations vendues	59 698 €	33 210 €	+79,8%
Activité globale	331 881 €	334 078 €	-0,7%
Contributions volontaires	3 381 €	3 660 €	-7,6%
Emplois contributions volontaires	3 381 €	3 660 €	-7,6%

Les prestations vendues sont constituées des locations de bureaux et de salles ainsi que des recettes issues du journal (abonnements et publicités). On constate une baisse des recettes du journal de 4 K€ et une progression des locations de salles et bureaux de 11 K€.
A ceci s'ajoute pour cette année des prestations réalisées en sous-traitance pour un montant de 20 K€.

Les contributions volontaires en nature correspondent aux temps passés par les bénévoles.

Entretien du 26/05/2023 présenté par P. MICHELIS

RÉSULTAT DE L'EXERCICE



Recettes en baisse et augmentation des charges aboutissent à un résultat moindre qu'en 2021
Le tableau suivant synthétise les différentes évolutions :

Entretien du 26/05/2023 présenté par P. MICHELS

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

	2022	2021	Évolution	
Produits d'exploitation	331 881 €	334 078 €	-2 197 €	-0,7%
Marge globale	60 077 €	33 351 €	+26 726 €	+80,1%
Charges de fonctionnement	91 864 €	83 514 €	+8 350 €	+10%
Aides financières	18 991 €	18 202 €	+789 €	+4,3%
Impôts et taxes	4 278 €	4 121 €	+157 €	+3,8%
Charges de personnel	197 479 €	196 096 €	+1 383 €	+0,7%
Dotations aux amortissements	4 726 €	4 579 €	+147 €	+3,2%
Dotations aux provisions	2 484 €	5 460 €	-2 976 €	-54,5%
Résultat d'exploitation	35 279 €	47 209 €	-11 930 €	-25,3%
Résultat financier	780 €	321 €	+459 €	+143%
Résultat courant	36 059 €	47 529 €	-11 470 €	-24,1%
Résultat exceptionnel	-1 576 €	231 €	-1 807 €	
Résultat de l'exercice	34 483 €	47 760 €	-13 277 €	-27,8%

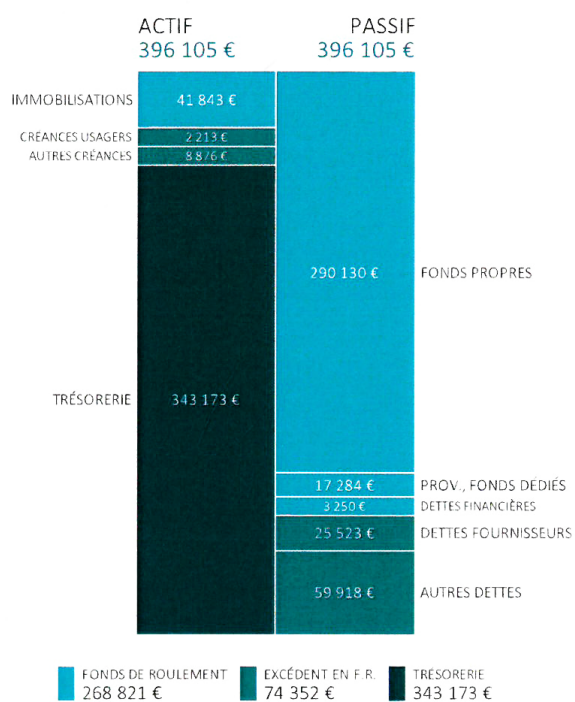
Entretien du 26/05/2023 présenté par P. MICHELS



BILAN AU 31/12/2022



BILAN AU 31/12/2021



Rapport moral et d'orientation

Rapport moral et d'orientation

Les familles constituent plus que jamais ces lieux où la solidarité joue son rôle prépondérant auprès des plus jeunes comme auprès des plus âgés, c'est le lieu où s'exprime la volonté de transmettre, de partager et où s'apprennent les responsabilités.

Lors de la présentation du rapport d'activité, vous avez pu constater le dynamisme de l'UDAF des Vosges qui remplit avec constance et détermination ses missions au service des familles du département, les représentant auprès des Pouvoirs Publics pour faire des propositions sur les questions familiales.

C'est bien sûr grâce aux salariés, aux bénévoles administrateurs et représentants, aux partenaires et aux associations membres que tout cela a pu être réalisé.

Le contexte économique et social particulièrement tendu génère de nombreuses inquiétudes pour le pouvoir d'achat des familles qui sont toutes éprouvées par les hausses des prix.

En 2022, l'UDAF s'est pleinement mobilisée pour faire connaître leurs difficultés, relayer leurs attentes et proposer des solutions dans chacune des instances départementales et locales où nous les représentons.

Chacun d'entre nous joue un rôle particulier, la présence territoriale de l'UDAF et la diversité de ses champs d'interventions sont importants et utiles pour la vie des familles.

Dans l'action de représentation des familles, l'UDAF exerce chaque année une fonction d'alerte, d'expert, de collecte et d'analyse de données.

Par les services que l'UDAF propose aux familles (Point Conseil Budget, Point Info Famille, Ligne Écoute Parents, ateliers Parentalité Numérique, Journal Familles Actuelles et Société), l'UDAF est acteur dans l'accompagnement de celles-ci sur les questions de parentalité, de budget, d'accès aux droits et de tous les thèmes de la vie quotidienne.

Notons que notre Ligne Écoute Parents a dû être interrompue fin décembre 2022 car elle n'entrait plus dans les critères de notre nouvelle convention d'objectifs 2022 - 2026.

En 2022, concernant le bénévolat, nos associations ont vu se confirmer des tendances depuis plusieurs années, soit, un repli des 65 ans et plus et l'essor du bénévolat plus ponctuel.

Nous avons aussi pu constater que nos associations avaient besoin de soutien et d'accompagnement pour développer leur réseau afin de pouvoir coopérer entre elles sur des actions communes.

Dans cette fonction, l'UDAF doit exercer comme plateforme d'acteurs.

Nos projets pour cette année et les suivantes sont de structurer l'action de l'UDAF des Vosges autour de deux orientations :

1. Renforcer nos liens avec nos associations membres et stimuler des liens entre elles.

- Apporter plus de visibilité sur les services, missions et actions de l'UDAF permettra à nos associations de mieux nous connaître et de ne pas hésiter à nous solliciter pour toute question concernant la vie associative, le droit, le budget, les nouvelles technologies d'information et de communication, la famille, la parentalité, les actualités...
- Promouvoir la coopération de nos associations entre elles en déployant des temps de rencontres sur des thèmes qu'elles auront choisis sans omettre des temps d'échanges et de co-constructions de projets. Ces temps permettront à nos associations de se rencontrer, de tisser des liens et de partager idées, outils, informations... Augmenter les interactions avec les associations membres permettra aussi à l'UDAF d'être reconnue comme « expert des réalités des familles ».

2. Renforcer la communication.

Développer notre communication externe renforcera la visibilité de nos associations membres entre elles et au grand public, notamment grâce aux outils numériques.

Outre notre site internet et notre page Facebook, une lettre d'information sera diffusée à nos associations tous les deux mois, cette lettre véhiculera les informations et actions de nos associations, les services proposés pour les familles sur le département, les orientations de la politique familiale des Vosges ainsi qu'au niveau National et bien plus encore : une commission des actualités sera mise en place pour la rédaction de cette lettre.

La communication interne est également à travailler afin que toutes les parties prenantes, bénévoles représentants familiaux, salariés et administrateurs aient une connaissance réciproque des rôles de chacun. Cela renforcera la réalisation de nos missions de représentation et de défense des intérêts des familles au plus près des réalités ; de nouvelles commissions seront constituées :

- Commission des représentations.
- Commission des Représentants des Usagers du système de santé.
- Commission des représentants familiaux en CCAS.

Ces perspectives nous permettront aussi de poursuivre notre intégration au réseau constitué par toutes les UDAF des autres départements, l'URAF du Grand Est et l'UNAF au niveau national.

Nous travaillons pour toutes les familles et, dans une société où l'individualisme se développe, nous voulons que les familles soient confortées dans leur rôle de premier cercle de transmission, d'apprentissage et de solidarité. Pour cela, les familles ont besoin d'être reconnues, soutenues, accompagnées dans le cadre d'une politique familiale pérenne et prévisible.

Notre objectif général est toujours de donner aux familles confiance en l'avenir et leur donner toutes les opportunités possibles pour s'exprimer et être écoutées. Avec l'UNAF, les URAF et les autres UDAF, c'est notre engagement à tous pour que chaque famille puisse se sentir comprise et aidée, pour que chaque famille s'épanouisse : nous sommes Unis Pour Les Familles !

Merci à tous.



MERCI POUR LES FAMILLES



Union Départementale des Associations Familiales

5 quartier de la Magdeleine
88000 ÉPINAL

Tél : 03 29 82 36 03

Mail : udaf88@udaf88.unaf.fr

www.udaf88.org